

# Projet de territoire Suisse

Mars 2026



Chère lectrice, cher lecteur,

L'espace est limité, tandis que les besoins augmentent. La croissance démographique et économique représente un défi pour la Suisse. Il faut de l'espace pour le logement, les voies de communication, la production et les services, l'agriculture, la production d'énergie ainsi que pour la nature.

La coordination de ces besoins impose des exigences élevées à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes. La Suisse doit rester, au cours des prochaines décennies, un pays diversifié offrant une qualité de vie et une productivité élevées. Afin de relever les défis qui les attendent, les exécutifs des trois niveaux de l'Etat ont rédigé conjointement, en 2012, un Projet de territoire pour la Suisse.

Ce Projet de territoire constitue une stratégie commune pour un développement territorial durable, coordonné et de qualité. Il bénéficie d'un large soutien et a fait ses preuves au cours des dix dernières années en tant que cadre d'orientation et d'aide à la décision. Le Projet de territoire n'est pas juridiquement contraignant. Il mise sur le sens des responsabilités et la collaboration interdisciplinaire au-delà des frontières territoriales et administratives. Face aux nouveaux défis liés au changement climatique et à l'évolution démographique, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont actualisé le Projet de territoire et l'ont adapté aux nouveaux besoins et défis.

Grâce au Projet de territoire actualisé, les trois niveaux de l'Etat renforcent notre pays en tant que lieu de vie et de travail diversifié et attractif, y compris pour les générations futures. Ils créent des conditions-cadres optimales pour l'économie, améliorent les infrastructures de transport et d'énergie, protègent le paysage et renforcent la solidarité entre les différentes régions de la Suisse. L'approche partenariale est également déterminante pour la mise en œuvre du Projet de territoire.

---

Pour le Conseil fédéral  
Le chef du Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication  
Dr Albert Rösti

---

Pour la Conférence des gouvernements cantonaux  
Le président  
Dr Markus Dieth

---

Conférence des directeurs des travaux publics,  
de l'aménagement du territoire et de l'environnement  
Le président  
Jean-François Steiert

---

Pour l'Union des villes suisses  
Le président  
Dr Hanspeter Hilfiker

---

Pour l'Association des Communes Suisses  
Le président  
Mathias Zopfi

# Résumé

Le Projet de territoire Suisse est un cadre d'orientation pour tous les niveaux de l'État. Il montre à quoi pourrait ressembler notre pays à l'avenir et les principes d'action qui sont nécessaires ou possibles pour y parvenir.

En Suisse, l'espace est limité, le sol constitue une ressource précieuse. Nous devons utiliser les bases naturelles de la vie avec parcimonie et à bon escient.

Mais la Suisse a aussi besoin d'une économie forte, d'un réseau de transport performant et d'un approvisionnement énergétique sûr. Elle doit être un lieu où chacun et chacune peut s'épanouir, se sentir chez soi et bien vivre. Si l'économie doit croître et que davantage de personnes vivent et travaillent dans les villes, les agglomérations et les villages, il y a besoin d'une marge de manœuvre pour des développements qui mettent en valeur les différents atouts des régions. La place pour de nouvelles opportunités est la plupart du temps créée en transformant et en développant ce qui existe déjà. En revanche, les paysages non bâtis et proches de l'état naturel restent importants pour les loisirs, la détente et la production alimentaire.

Les conséquences du changement climatique se manifestent de plus en plus clairement. Les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles menacent les êtres humains, les zones urbanisées et les infrastructures. La diversité des espèces est en déclin, et les écosystèmes sont soumis à une pression croissante en raison des changements climatiques. Afin de préserver l'environnement et les ressources, la Suisse s'est fixée des objectifs climatiques et a posé les jalons d'un développement durable et d'une production d'énergie provenant principalement de sources renouvelables.

L'idée maîtresse du Projet de territoire est de promouvoir une Suisse diversifiée, qui permette à tous ses habitants et habitantes de s'épanouir sur le plan social et économique. Les personnes agissent dans le respect de l'environnement, préservent les ressources, développent les structures existantes et prennent soin de l'espace limité. Cela permet de conserver ce qui est bon tout en laissant de la place pour de nouvelles opportunités.

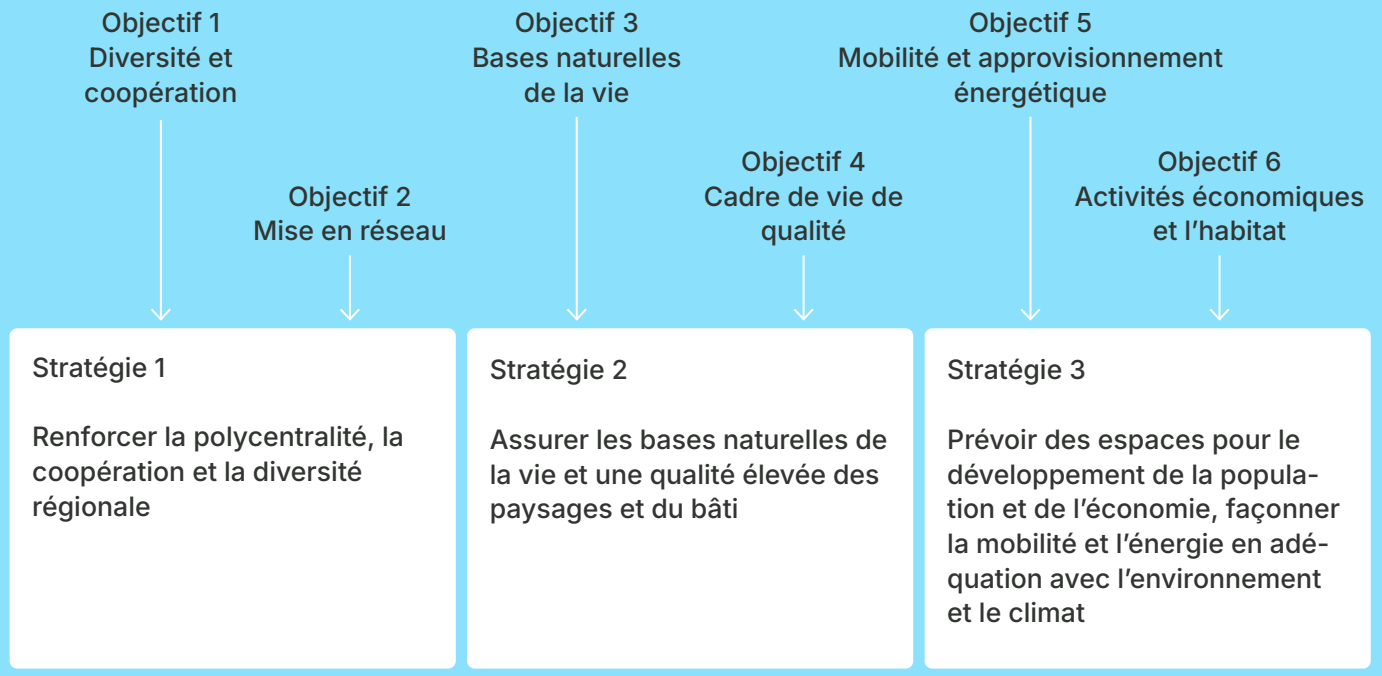
Dans la première partie, le Projet de territoire présente les objectifs et formule les stratégies destinées à aider la réalisation de cette idée maîtresse.

Six objectifs décrivent la vision directrice pour la Suisse en 2050 : la diversité structure le pays. La cohésion entre les régions et au sein de la société est forte. La Suisse est interconnectée à l'intérieur et à l'extérieur. Les bases naturelles de la vie sont assurées à long terme. Les espaces sont fonctionnels et adaptés au climat. Les zones urbanisées, les espaces cultivés et la nature forment dans toutes les régions des paysages porteurs d'identité. La mobilité et l'approvisionnement énergétique sont efficaces, respectueux de l'environnement et du climat. Les offres et les infrastructures couvrent les besoins. L'utilisation du territoire est innovante, économe en ressources et au service d'un mode de vie durable. La Suisse offre de l'espace pour une économie et un habitat durables et parallèlement toutes les régions exploitent leur potentiel de développement.

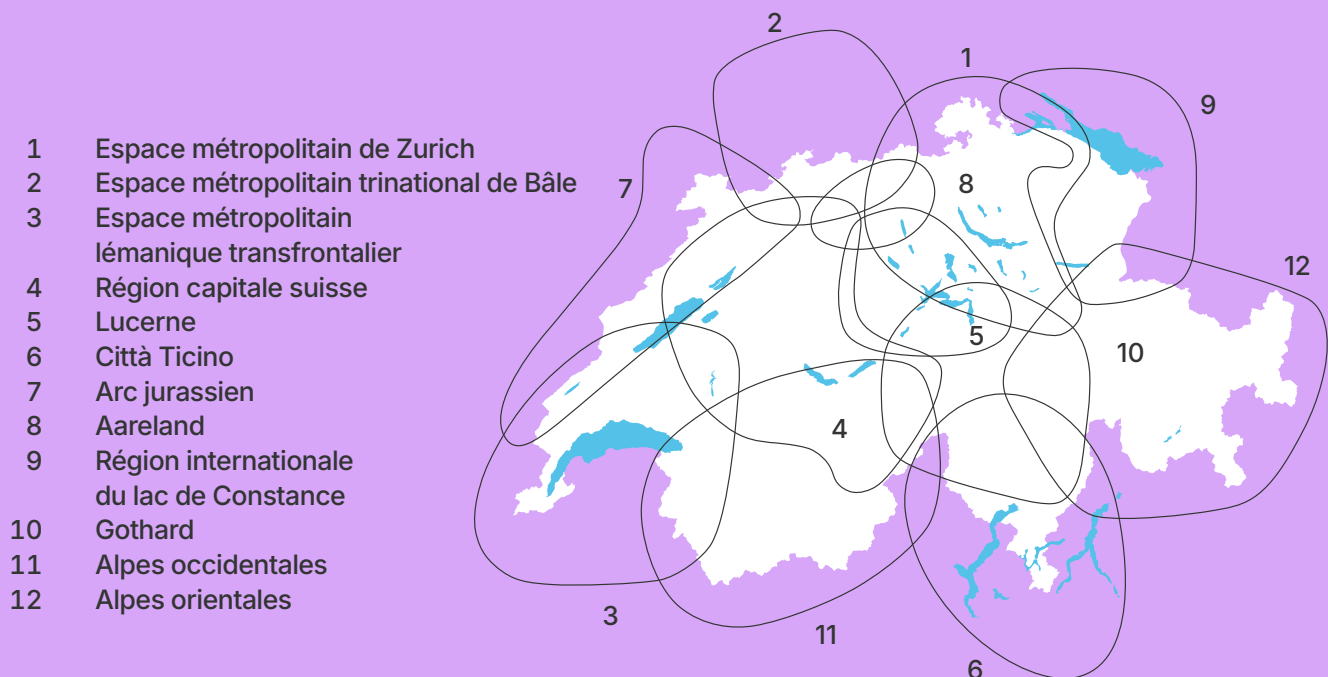
Trois stratégies montrent clairement comment atteindre ces objectifs : la première stratégie renforce la polycentralité du pays et la coopération en matière de développement territorial. La deuxième stratégie garantit les bases naturelles de la vie et assure une qualité élevée des paysages et du bâti. La troisième stratégie encourage la création de lieux de vie et de travail pour la croissance de la population et de l'économie. Elle contribue à développer la mobilité et l'approvisionnement énergétique de manière ciblée et adaptée aux besoins sans nuire ni à l'environnement ni au climat.

La deuxième partie du Projet de territoire Suisse présente les priorités et les particularités régionales. Elle montre comment les différents territoires d'action concrétiseront ces objectifs et ces stratégies en gardant à l'esprit la vision d'ensemble. En outre, le Projet de territoire décrit la manière dont les territoires d'action entendent collaborer par-delà les différents domaines, les niveaux de l'État et les frontières intérieures et extérieures.

# Objectifs et stratégies



# Territoires d'action



# Sommaire

4	Résumé
8	Pourquoi un Projet de territoire ?
10	Le développement territorial, entre défis et opportunités
14	Travailler ensemble pour la Suisse de demain
17	<b>Partie A: Idée maîtresse, objectifs et stratégies</b>
19	Idée maîtresse
21	Objectifs
24	Stratégies
55	<b>Partie B: Territoires d'action</b>
56	Espace métropolitain de Zurich
59	Espace métropolitain trinational de Bâle
62	Espace métropolitain lémanique transfrontalier
65	Région capitale suisse
69	Lucerne
73	Città Ticino
76	Arc jurassien
79	Aareland
82	Région internationale du lac de Constance
86	Gothard
90	Alpes occidentales
94	Alpes orientales
99	Glossaire

# Pourquoi un Projet de territoire ?

La Suisse est en perpétuel changement. Cette évolution constante se reflète dans la manière dont les habitants et habitantes utilisent le territoire, dont ils conçoivent les quartiers, renouvellent le réseau routier, ou renaturent un paysage fluvial. Quelles surfaces, quels espaces faut-il utiliser, et comment ? Sur ces questions, les avis divergent souvent. C'est ce qui a motivé la première version du « Projet de territoire Suisse », publiée en 2012. La Confédération, les cantons, les villes et les communes y définissaient une vision directrice donnant l'orientation générale du développement territorial en Suisse.

Le premier Projet de territoire Suisse a permis de créer un cadre d'orientation commun. Depuis, il sert de base à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes pour le développement territorial durable du pays. Grâce au Projet de territoire, il est désormais usuel de penser et de planifier dans les territoires d'action. Les régions situées de part et d'autre de la frontière nationale collaborent et se considèrent comme des espaces fonctionnels qui relèvent ensemble les défis. À tous les niveaux de l'État, la coordination territoriale est désormais reconnue comme une question transfrontière.

Par ce Projet de territoire actualisé, qui se substitue à la première édition de 2012, les organisations partenaires réitèrent leur engagement en faveur d'un développement territorial durable et de qualité. Elles réaffirment leur volonté de collaborer par-delà les différents niveaux de l'État et les frontières. Les évolutions de ces dernières années nécessitent un ajustement ciblé de certains principes existants. Face au changement climatique, à la perte de la biodiversité, à l'impératif de densification du bâti et à l'évolution démographique (pour ne citer que quelques aspects), les tâches évoluent.

Les partenaires du Projet de territoire sont l'Association des Communes Suisses, l'Union des villes suisses, la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la Conférence des gouvernements cantonaux et le Conseil fédéral. Le Projet de territoire Suisse se fonde sur des accords, des stratégies et des instruments de planification reconnus. Il exprime l'intention des autorités et des spécialistes de s'engager en faveur d'un développement territorial coordonné.

Le Projet de territoire n'est pas un instrument juridiquement contraignant mais un cadre d'orientation et une aide à la décision pour les politiques et les planifications à incidence territoriale à tous les niveaux : la Confédération, les cantons, les villes et les communes tirent à la même corde.

Le Projet de territoire Suisse repose sur la conviction qu'un développement territorial durable nécessite non seulement des bases juridiques et des plans, mais aussi une vision. La mise en réseau et la planification coopérative permettent de concevoir des idées communes pour l'avenir. L'intention d'obtenir des effets à long terme sur le développement territorial, d'aborder les problèmes de manière holistique au-delà des frontières et de gérer les incertitudes contribue à la cohérence des décisions ayant une incidence territoriale.

Élaboré conjointement par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, le Projet de territoire Suisse est axé sur l'horizon 2050. En se basant sur les défis et les tâches prioritaires, les partenaires formulent six objectifs suivant une même idée maîtresse. Trois stratégies interdépendantes accompagnées de principes d'action correspondants montrent ce que les acteurs du développement territorial peuvent entreprendre pour atteindre ces objectifs. En cas de contradictions ou de conflits d'objectifs, il convient de prendre en compte les interdépendances, de procéder à une pesée des intérêts territoriaux et d'atténuer la concurrence entre les différentes utilisations. Les stratégies du Projet de territoire ne sont pas axées sur le « soit l'un, soit l'autre », mais sur le « à la fois l'un et l'autre ».

Afin de relever les défis à venir, le Projet de territoire développe une perspective commune et mise sur la collaboration pour sa mise en œuvre. Sa réalisation nécessite une volonté politique concertée, car la coopération doit dépasser les frontières territoriales, techniques et institutionnelles. La compréhension mutuelle renforce la disposition au compromis pour trouver des solutions allant dans le sens du Projet de territoire Suisse.

Le Projet de territoire reconnaît que chaque région a ses propres atouts et remplit différentes fonctions. Toutes les régions ne sont pas affectées de la même manière par les changements. Le Projet de territoire Suisse souhaite continuer de promouvoir des chances de développement adaptées dans tout le pays et à renforcer ainsi la cohésion interne. En tant que vision directrice à l'échelle nationale, il ne fixe pas d'objectifs quantitatifs. Il constitue plutôt une base commune pour les stratégies de développement dans les territoires d'action et les espaces fonctionnels. Le cadre de référence territorial doit être précisé au niveau régional, par exemple à l'aide de scénarios. La Confédération, les cantons, les villes et les communes font vivre le dialogue tripartite et continuent de développer ensemble le Projet de territoire Suisse.

Grâce à une planification qui intègre rapidement les changements, nous avons tous les éléments en main pour créer partout en Suisse des conditions territoriales propices à une économie dynamique et à des formes d'habitat, de travail et de vie à la fois bonnes pour la santé et actuelles. La transformation territoriale doit contribuer à préserver le climat et les milieux naturels. Le Projet de territoire montre où des chances et des synergies peuvent voir le jour. Le développement territorial implique toujours un équilibre entre évolution, transformation, protection et intérêt général.

# Le développement territorial, entre défis et opportunités

La Suisse bénéficie d'une grande richesse géographique, politique et sociale. La solidarité ne se contente pas seulement de faire le lien entre les quatre régions linguistiques, elle relie également les villes et agglomérations aux espaces ruraux et aux régions de montagne. Chaque région a ses propres atouts, son rôle à jouer et ses conditions-cadres. C'est ainsi que notre pays a l'opportunité d'un développement territorial harmonieux.

Pour que le Projet de territoire déploie ses effets, la manière dont la Suisse aborde les défis à venir et les exigences complexes en termes de territoire sera décisive. Les objectifs stratégiques de développement durable sont fixés, mais parallèlement la population et ses exigences en termes d'espace ainsi que de mobilité augmentent, tout comme l'économie et ses besoins. Il est donc nécessaire de coordonner de nombreuses activités et différentes exigences de protection et d'utilisation sur une surface limitée. Les besoins des différents groupes d'intérêts entrent parfois, bien que pas toujours, en concurrence, ce qui nécessite une gestion innovante des ressources limitées que sont l'espace et le sol.

Les partenaires se sont penchés sur les thèmes et défis suivants ayant une incidence territoriale.

Population : la population suisse augmente, ce qui est dû principalement à l'immigration. Parallèlement, l'espérance de vie et l'âge moyen de la population s'élèvent eux aussi. En 2050, un quart de la population devrait avoir plus de 65 ans. Le changement sociodémographique constitue une mégatendance qui se caractérise par une société individualiste, diverse, et parfois aussi fragmentée. Elle induit un changement des besoins et des attentes en termes d'espace affectant aussi les possibilités de l'utiliser et de s'y déplacer. Dans les régions périphériques, certaines communes et entreprises sont confrontées au départ des jeunes vers les régions urbaines, et donc à la perte de savoirs, de professionnels et de familles. Dans les espaces ruraux et les régions de montagne, la proportion de personnes âgées est supérieure à la moyenne. L'approvisionnement en biens de consommation courante, les services de communication et les soins médicaux de base doivent s'adapter aux nouvelles données structurelles et démographiques.

Développement de l'urbanisation : le sol est une ressource limitée. Par endroits, la pression exercée sur les espaces non construits et les paysages ouverts est forte. Le besoin de logements – notamment près des centres urbains – en quantité suffisante et à prix abordable et de zones d'activités bien situées augmente. L'objectif de développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, c'est-à-dire d'une utilisation efficace des zones construites, exige que l'on poursuive le développement qualitatif de l'existant et la densification. Les conditions de planification et les procédures mais aussi la résistance de la population peuvent faire obstacle à la densification vers l'intérieur et à la mobilisation de réserves de terrains à bâtir. Il est donc essentiel d'associer la population et les milieux concernés. Pour pouvoir utiliser au mieux le milieu bâti existant et résoudre les conflits d'intérêts, il faut des processus coordonnés et des bases actuelles. Des urbanisations denses peuvent améliorer la qualité de vie, mais elles peuvent aussi mener à des atteintes au bien-être de la population. Il convient de limiter le bruit, les îlots de chaleur et l'émission de polluants et de préserver autant que possible les espaces accessibles au public ainsi que les structures socio-territoriales existantes.

Économie et compétitivité : la Suisse est bien placée dans la compétition internationale, et elle le doit, entre autres, à ses bons réseaux et à ses excellentes infrastructures. Les performances économiques du pays s'améliorent, avec création de nouveaux emplois à la clé. Dans différents secteurs, des entreprises auront besoin sous peu de surfaces importantes, de prestations logistiques et d'énergie. Les solutions flexibles et les décisions rapides sont déterminantes. Comme dans toutes les économies modernes, on observe une transition de l'industrie manufacturière vers les services ainsi que l'économie de l'innovation et de la connaissance. Afin de disposer de talents pour faire face à ce changement structurel, la formation initiale et continue est essentielle. Compte tenu du vieillissement de la population et des perspectives économiques, la pénurie de personnel qualifié persistera. Cela entraîne une concurrence entre les régions pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée et les investissements correspondants. Il est dans l'intérêt de l'économie de créer – grâce à des aménagements de qualité, proches de la nature et des offres de loisirs – des facteurs attractifs pour l'implantation. Avec la pandémie et les tensions géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont devenues un risque pour la sécurité de l'approvisionnement. La prise de conscience que l'industrie est une composante importante de la structure économique locale s'impose de nouveau, tout comme la valorisation des sites de production nationaux. L'extraction de matières premières, la récupération de matériaux valorisables et la gestion des déchets revêtent une grande importance pour l'économie circulaire. Ces activités nécessitent de l'espace, et peuvent avoir des effets sur l'environnement. Les innovations en matière d'intelligence artificielle et de robotique modifieront les processus de production et de nombreux pans de l'économie à un degré encore impossible à prévoir.

Technologies de l'information et de la communication : les nouvelles technologies transforment le quotidien et la vie professionnelle. Le travail n'est parfois plus associé à un poste de travail fixe, le télétravail est entré dans les mœurs. La possibilité de travailler n'importe où ouvre des opportunités de développement, notamment dans les espaces ruraux et les régions de montagne. Dans tous les domaines de la vie, l'automatisation et la numérisation progressent à une vitesse fulgurante. Les consommateurs et consommatrices sont devenus friands d'achats en ligne et de livraisons à domicile. Ces modes de consommation pratiques pour les usagers et usagères engendrent un besoin de surfaces pour les centres logistiques et une augmentation du trafic pour la livraison des marchandises. Dans toutes les régions, tant la population que l'économie dépendent de réseaux d'information et de communication performants. Cependant, la qualité de la numérisation n'est pas encore la même partout. Le traitement et la transmission de données, en particulier pour l'intelligence artificielle, entraînent une hausse considérable de la consommation d'énergie.

Mobilité et logistique : le besoin de mobilité est élevé et continue à croître. Les lieux de travail, de résidence et de loisirs sont souvent éloignés les uns des autres. Le trafic de loisirs et le trafic touristique ne cessent d'augmenter et gagnent en importance par rapport au trafic pendulaire, ce qui met les régions montagneuses et touristiques à l'épreuve. Le trafic frontalier et de transit nécessite la mise en réseau des systèmes entre pays voisins. Avec la croissance de la population, les infrastructures de transport seront à l'avenir encore plus sollicitées. Des moyens de transport performants et une offre variée incitent de nombreux employés et employées à penduler sur de longues distances. Parallèlement, le transport de marchandises classique comme le transport par véhicules utilitaires légers continue d'augmenter. Sans mesures appropriées, la capacité des infrastructures atteindra ses limites sur certains tronçons à certaines heures de la journée. Les transports consomment beaucoup de surface, génèrent des nuisances sonores et émettent – dans le cas des moteurs à combustion – des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. On ne peut dire encore si l'automatisation améliorera l'efficacité des transports dans tous les cas.

Énergie : afin d'atteindre les objectifs climatiques, la Suisse doit opérer une transition énergétique, s'éloigner des énergies fossiles au profit de l'électricité et de la chaleur provenant de sources renouvelables et neutres pour le climat. Cet impératif est valable pour l'ensemble des besoins énergétiques de la population et de l'économie. Les jalons du nouveau mix énergétique sont posés : la Suisse a décidé de développer rapidement la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables sur son territoire et de renforcer l'efficacité énergétique. En fonction du type de production, le passage aux énergies renouvelables peut être gourmand en surfaces, modifier le paysage et avoir des répercussions sur l'environnement. Des efforts continus sont nécessaires pour limiter au minimum les impacts des installations énergétiques sur le territoire et l'environnement.

Climat et écosystèmes : les conséquences du changement climatique se manifestent de plus en plus clairement. Les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles qui en découlent, telles que la chaleur, la sécheresse, les inondations et les glissements de terrain, mettent en danger les personnes et endommagent les habitations ou les infrastructures. Les infrastructures reliées au réseau national et international présentent un risque élevé d'accident majeur. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont une incidence sur la production alimentaire, les forêts et la végétation naturelle. Les écosystèmes et les ressources naturelles qui constituent les bases de notre vie, et que nos actions affectent, subissent d'importantes pressions. La diversité des espèces est en recul, et les bouleversements climatiques ne feront probablement qu'accentuer ce phénomène. Le changement climatique requiert une approche globale du développement territorial et de la gestion des ressources telles que l'eau, les denrées alimentaires et l'énergie.

Ces dernières années, la Suisse et l'environnement international ont connu d'importants changements sur le plan politique, social, économique ou écologique. Entre les impératifs de protection et de développement, des tensions existent. Trouver des solutions viables qui concilient innovation, rapidité et durabilité est une tâche exigeante et chronophage. Pour faire face à ces défis porteurs d'incertitudes et de changements, nous devons instaurer une culture d'ouverture, envisager des scénarios différents et créer des structures résilientes. Pour y parvenir, les acteurs dans le domaine du développement territorial devront penser et agir avec agilité, faire preuve de compréhension, de confiance, et collaborer ensemble. Le dialogue, la diversité des perspectives, et une planification capable de s'adapter peuvent permettre de trouver des solutions pour un développement territorial durable.

Les défis sont complexes, mais ils offrent aussi des opportunités que nous voulons saisir. Les changements doivent produire des espaces dans lesquels la société et l'économie peuvent s'épanouir. Grâce au développement durable des structures territoriales, il est possible de favoriser la cohésion et la prospérité tout en protégeant l'environnement.

# Travailler ensemble pour la Suisse de demain

Nous, la Confédération, les cantons, les villes et les communes, nous appuyons sur les objectifs et les stratégies du Projet de territoire Suisse pour que le développement territorial contribue à un avenir durable. Chaque niveau de l'État dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour accomplir les missions qui sont les siennes et assume sa part de responsabilité pour un développement territorial cohérent et durable. La Confédération, les cantons, les villes et les communes collaborent à cet effet. Ils identifient les intérêts en jeu et se consultent suffisamment tôt pour assurer une coordination entre les évolutions significatives et les projets d'envergure. Ils travaillent selon des processus fiables et efficaces. Chaque niveau de l'État veille, dans son domaine de compétences, à la sécurité juridique et s'efforce d'appliquer les procédures de manière rapide et compréhensible. Outre les instruments normatifs, des planifications coopératives peuvent, à l'échelle régionale ou intercommunale, accélérer la mise en œuvre des projets complexes.

Les exigences croissantes envers le développement territorial entraînent une hausse des besoins en coordination et communication. C'est par le dialogue et la mise en réseau à tous les niveaux – quartiers, communes, régions, cantons et Confédération – que les acteurs étatiques, économiques, civils, scientifiques et régionaux peuvent répondre à ces exigences. Ils établissent ainsi une culture de collaboration solide pour effectuer leurs tâches dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Pour traiter des problèmes complexes, il faut des connaissances. Nous souhaitons acquérir, partager et développer ces connaissances – locales, empiriques, pratiques et spécialisées. Les connaissances utiles pour un développement territorial réussi doivent aussi être transmises dans la formation, par exemple au sein des cursus en ingénierie et en économie qui ont un lien avec le territoire. Pour la planification concrète et la mise en œuvre, un travail de traduction sera nécessaire. Cette tâche peut être accomplie dans les régions par des spécialistes qui sont chargés de processus de planification et de participation sur mesure.

Pour donner de la visibilité aux informations importantes pour le territoire et les mettre en relation, le numérique a un grand rôle à jouer, ce qui fera évoluer la collaboration par-delà les domaines et les niveaux de l'État. Les personnes et les services compétents encouragent la préparation électronique des procédures et des processus, et améliorent la compatibilité des données afin de faciliter les échanges.

Nous identifions au plus tôt les conflits et les synergies, et nous les rendons transparents. Nous profitons des synergies, procédons à une pesée des intérêts et résolvons les conflits d'objectifs. Les exécutifs et les administrations mettent en œuvre les décisions de manière différenciée au niveau territorial, en impliquant les autres niveaux de l'État et les collectivités. Le Projet de territoire ne peut à lui seul résoudre les conflits. Il indique comment gérer les divergences et les convergences et en tenir compte dans la pesée des intérêts. En outre, en tant que base commune, il renforce la confiance, ce qui facilite l'action commune.

Le développement territorial de demain n'est pas seulement l'affaire de la politique, des autorités et des administrations publiques : il concerne tous les habitants et habitantes dans leur vie quotidienne. C'est pourquoi la coopération et la participation importent tant. Nous voulons discuter des solutions de manière transdisciplinaire, sans nous limiter à celles liées au développement territorial, afin de créer et d'exploiter des marges de manœuvre pour de nouvelles idées. La participation, la collaboration de tiers sur un pied d'égalité et la transparence des processus renforcent la capacité à initier la transformation territoriale. Les entreprises et les particuliers dont les activités ont une incidence sur le territoire portent aussi la responsabilité d'un développement territorial durable, en particulier ceux qui bénéficient d'une participation publique. Les bonnes solutions et les décisions tournées vers l'avenir émergent lorsque les personnes concernées, les groupes d'intérêts et l'économie participent aux processus décisionnels.



Partie A

# Idée maîtresse, objectifs et stratégies



# Idée maîtresse

La Suisse est un pays plurilingue et d'une grande diversité. À l'avenir aussi, elle devra continuer à nous offrir à tous et toutes suffisamment d'espace pour nous épanouir sur le plan social, économique et pour préserver la prospérité ainsi que la cohésion sociale. Nos actions respectent l'environnement et ménagent les ressources. Par une utilisation respectueuse de l'espace limité dont nous disposons et un développement des structures existantes, nous conservons ce qui est bon tout en offrant de la place pour de nouvelles opportunités.



# Objectifs

Les objectifs du Projet de territoire Suisse décrivent la Suisse comme nous la souhaitons à l'horizon temporel 2050. Ces objectifs se fondent sur des critères qualitatifs. Ils peuvent être évalués, mais pas mesurés. Ces objectifs concernent la Suisse dans son ensemble et prennent en compte la variété et l'identité des régions. Ils se rapportent à tous les types d'espaces, qu'il s'agisse des villes, des agglomérations, des campagnes ou des montagnes. À l'instar des différents piliers du développement durable, les objectifs du Projet de territoire Suisse ont tous autant d'importance.

À première vue, certains d'entre eux paraissent incompatibles. Nous répondons à ces conflits d'objectifs par des stratégies qui poursuivent simultanément plusieurs objectifs et qui, dans la mesure du possible, abolissent la concurrence entre les intérêts territoriaux et les besoins d'utilisation. Lorsque les objectifs du Projet de territoire sont appliqués à des projets concrets, il appartient aux responsables de fixer les priorités dans le processus de planification.

---

1

## La Suisse est constituée de régions ainsi que d'espaces divers et attractifs qui restent soudés

La Suisse se caractérise par la diversité de ses régions et de ses espaces, qui misent chacun sur leurs propres atouts. Les régions collaborent sur un pied d'égalité et œuvrent pour le bien commun. Les personnes vivent et travaillent dans différents espaces. Elles participent aux processus ainsi qu'aux décisions territoriales qui affectent leur cadre de vie et en tirent profit. La cohésion entre les régions et à l'intérieur de la société est forte.

---

2

## La Suisse est connectée à l'intérieur et vers l'extérieur

Le territoire polycentrique suisse, avec ses réseaux solides d'acteurs, d'organisations et d'infrastructures, offre des possibilités d'évolution durables à la société et à l'économie. Il crée du lien par-delà les frontières administratives, géographiques et sectorielles.

---

3

## Les bases naturelles de la vie sont assurées à long terme

Les espaces urbains, ruraux, et les régions de montagne disposent des ressources naturelles indispensables à la vie. Tous ces territoires sont fonctionnels et résilients, car ils se sont adaptés aux dangers naturels et aux changements climatiques. Le développement territorial se fait dans le respect de l'environnement et est au service d'un mode de vie sain et durable. Il garantit un approvisionnement durable en eau potable, en denrées alimentaires et en énergie.

---

4

## Toutes les régions offrent un cadre de vie de qualité et porteur d'identité

Les régions de Suisse proposent des perspectives de développement à leurs habitants et habitantes, mais aussi la possibilité de s'identifier à leur cadre de vie et de participer à la vie sociale. Les paysages naturels sont préservés et les paysages cultivés sont gérés et développés de manière durable. Le patrimoine culturel est entretenu et accessible. Les territoires urbanisés, le bâti et les espaces non construits sont conçus avec soin. Ils créent un cadre de vie de qualité, propice au bien-être et à la santé.

---

5

## La mobilité et l'approvisionnement énergétique sont efficaces et préservent l'environnement et le climat

La mobilité et l'approvisionnement énergétique, tout comme les infrastructures qu'ils nécessitent, couvrent les besoins. Ils sont compatibles avec les exigences d'un développement territorial qui préserve l'environnement et le climat et le soutiennent. La desserte en transports et l'approvisionnement énergétique du pays sont garantis dans toutes les régions et dans tous les types d'espaces. Ils sont efficaces et économiquement supportables.

---

6

## La Suisse offre des espaces pour une économie et un habitat durable dans toutes les régions

L'utilisation du territoire évolue en s'appuyant sur des approches innovantes, en ménageant le climat et les ressources, et, dans la mesure du possible, dans les zones bien desservies, à l'intérieur des territoires urbanisés. Elle prend en compte les besoins de la population, son évolution et le changement démographique, tout comme les exigences de l'économie. Les régions et les types d'espaces exploitent leurs opportunités de développement spécifiques et suivent le rythme des changements.

# Stratégie 1

# Renforcer la polycentralité, la coopération et la diversité régionale

Nous renforçons les atouts territoriaux et régionaux et consolidons les réseaux d'acteurs en intensifiant la collaboration et la participation dans les territoires d'action.

La première stratégie se focalise sur l'organisation du territoire. Dans une perspective suprarégionale, nous encourageons la collaboration par-delà les secteurs, les niveaux de l'État et les frontières intérieures et extérieures. Une organisation du territoire en réseau, des approches globales, la participation adéquate de toutes les parties concernées sont le fondement d'une gestion fructueuse du changement. Nous renforçons la structure polycentrique du territoire suisse. La polycentralité, c'est-à-dire l'organisation du territoire autour de plusieurs centres, dépend d'une bonne desserte en transports dans l'ensemble du pays et d'une qualité de vie similaire dans les différents centres. Une participation ciblée ayant un fort ancrage régional permet des évolutions qui correspondent aux spécificités du lieu et qui sont soutenues par la population. L'équité des chances et l'implication de la population sont les bases de la cohésion sociale en Suisse.

# Polycentralité

La Suisse se caractérise par une multitude de centres de grande, de moyenne ou de petite taille, reliés les uns aux autres et avec leurs alentours. La proximité d'un centre permet à une grande partie de la population d'avoir un accès rapide à son lieu de travail ou de formation ainsi qu'aux infrastructures liées à l'approvisionnement, aux services et aux loisirs. En raison de leurs fonctions, ces centres assument des tâches centrales pour les territoires environnants. Ces territoires environnants et les centres forment des régions fortes, dotées d'une identité politique, économique et culturelle. Les régions répondent aux besoins locaux. Un développement territorial et infrastructurel polycentrique réussi à toutes les échelles est décisif pour la place économique. Il aide la Suisse à regrouper ses forces selon son organisation étatique et territoriale morcelée, et à s'affirmer dans la concurrence mondiale.

80 pour cent de la population vit dans des espaces urbains. Les grandes, moyennes et petites villes ainsi que les agglomérations ont une importance sociale et politique. Elles contribuent de manière significative à la performance économique de la Suisse. Nous veillons à ce que le développement économique aille toujours de pair avec une qualité de vie et une qualité de l'habitat élevées, qu'il mette en valeur les particularités locales et respecte les principes du développement durable. Une bonne mixité sociale et fonctionnelle des villes, des quartiers, des autres territoires urbanisés et des villages accroît la cohésion sociale et la participation. Dans le développement territorial polycentrique, nous prenons en compte les défis qui se posent aux grandes villes et agglomérations. Elles jouent un rôle important en tant qu'indicateurs du changement. Elles ouvrent la voie à un développement vers l'intérieur de qualité. En tant que lieux importants pour la formation, la recherche et la culture, et grâce à leur diversité sociale, les grandes villes offrent un cadre de vie attractif. Elles réalisent des performances économiques exceptionnelles et sont prédestinées à générer de l'innovation.

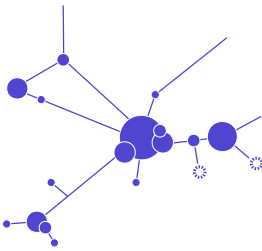
Les agglomérations, les moyennes et petites villes offrent des lieux de résidence. Elles constituent de surcroît des places économiques attractives. Grâce à une transformation durable et de qualité, à leur intégration dans le réseau des villes ainsi qu'à des services et des infrastructures attractifs, elles disposeront également, à l'avenir, de conditions favorables pour accueillir des activités économiques et une population supplémentaire. Entre les espaces urbains se trouvent les espaces intermédiaires, très importants pour les activités artisanales, l'industrie et l'agriculture. Ces espaces sont également des lieux de résidence et des zones de détente de proximité attractifs, car ils sont souvent traversés par des paysages proches de l'état naturel, généralement bien desservis. Ils doivent donc répondre à de nombreuses exigences d'utilisation avec des solutions sur mesure.

Les centres régionaux jouent un rôle majeur pour la cohésion sociale, l'approvisionnement de base et la vitalité de l'espace rural. Les espaces ruraux et les régions de montagne assument des fonctions importantes pour l'économie, le tourisme, la détente, la culture et la production d'énergie, et fournissent ainsi des prestations essentielles à l'ensemble du pays. Ils déterminent en partenariat leurs opportunités spécifiques de développement local. Ils orientent de manière ciblée les fonctions d'approvisionnement supracommunales et les lieux de rencontre vers leurs centres. Dans le cadre de la collaboration régionale, ils prennent en compte la topographie qui, dans ces espaces, peut être déterminante.

Les centres des grandes régions touristiques alpines remplissent des fonctions importantes pour la population régionale. Ce sont aussi des lieux pour le sport, les loisirs et le tourisme national. Les centres touristiques ont en outre un positionnement international et sont connectés au reste du monde. Il est important d'assurer une desserte adéquate et de garder les infrastructures en bon état. Très fluctuante en fonction des saisons et de la fréquentation, l'utilisation de l'infrastructure et du parc de logements constitue, elle aussi, un défi.

## Principes d'action

---



**Consolider le développement territorial polycentrique ; reconnaître les multiples fonctions des centres pour les zones environnantes comme une contribution essentielle et les développer davantage grâce à des structures de coopération appropriées**

---

**S'appuyer sur la structure polycentrique du territoire pour orienter le développement de l'urbanisation vers les centres bien desservis présentant un potentiel de croissance et de bonnes capacités d'infrastructures**

---

**Renforcer les atouts, combler les lacunes grâce à des coopérations et ne pas tout développer de la même manière partout ; veiller à ce que chaque région affine son profil, fixe ses priorités et se développe tout en ayant conscience du contexte global**

---

**Apprécier et cultiver la diversité des régions ; permettre aux habitants et habitantes de participer sur le plan social et politique au développement territorial pour qu'ils et elles puissent façonner leur avenir en toute connaissance de cause**

# Territoires d'action et espaces fonctionnels

Un développement territorial durable est possible lorsque les décisions stratégiques sont prises dans une perspective globale, suprarégionale et à long terme, tout en tenant suffisamment compte des situations locales spécifiques. Pour ce faire, nous collaborons dans des territoires d'action ou dans des espaces fonctionnels, c'est-à-dire par-delà les secteurs, les niveaux de l'État et les frontières intérieures et extérieures. Nous fixons nos priorités dans le cadre d'un dialogue et développons de manière ciblée les domaines qui se complètent judicieusement et ont un impact important sur l'ensemble du système.

Les espaces fonctionnels existent à toutes les échelles, des vallées aux régions d'envergure internationale. Ils se définissent par de fortes interdépendances territoriales et fonctionnelles, ne coïncident pas toujours avec les frontières des communes, des cantons ou du pays, ni avec les régions linguistiques. Dans les espaces fonctionnels, les collectivités locales s'organisent au niveau régional pour remplir leurs missions, par exemple dans le cadre des projets d'agglomération.

Les douze territoires d'action du Projet de territoire sont des espaces de coopération et d'intention à l'échelle suprarégionale. Ils sont le fruit de la volonté politique d'aborder ensemble les défis et d'exploiter les synergies. Cette collaboration peut déboucher sur des stratégies d'ordre supérieur, des positions convergentes ou des idées directrices pour le territoire. Elle peut aider à identifier des intérêts communs et des complémentarités dans des espaces présentant des interdépendances multiples. Le dialogue permet de mieux appréhender les différences au niveau de la réalité territoriale et sociale mais aussi de résoudre ensemble les conflits d'objectifs. L'échange et la coopération peuvent favoriser l'équilibre régional. Pour durer et déployer tous ses effets à long terme, la collaboration suprarégionale requiert de l'engagement et des moyens.

Les territoires d'action du Projet de territoire Suisse intègrent divers types d'espaces et des espaces fonctionnels. Ces territoires d'action se chevauchent. Les zones de chevauchement jouent un rôle de passerelle et rappellent l'interconnexion entre les territoires. La Partie B montre de quelle manière ces territoires d'action suprarégionaux concrétisent les stratégies du Projet de territoire Suisse, et quelles priorités ils souhaitent y fixer.

Plusieurs territoires d'action ayant des objectifs communs ou des défis similaires peuvent transposer des solutions prometteuses d'un territoire à un autre. La qualité de vie, l'évolution démographique, la cohésion sociale, l'identité commune, le tourisme, l'économie, le changement climatique, l'environnement, l'énergie ou les transports sont autant de thèmes possibles pour la coopération. Les espaces faisant face à des défis comparables sont, par exemple, les territoires d'action qui comprennent une agglomération urbaine, ceux qui se caractérisent par un réseau de petites et moyennes villes mais aussi ceux qui sont situés dans l'arc alpin ou qui dépassent les frontières nationales. Les territoires d'action transfrontaliers sont confrontés à des défis particuliers en raison des dépendances réciproques, des structures politiques et des différentes conditions-cadres politico-administratives.

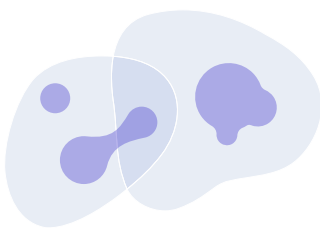
Le changement climatique nécessite une coordination des mesures territoriales dans les territoires d'action, qu'il s'agisse de la prévention des dangers naturels, de la protection des milieux naturels et de leur mise en réseau, ou encore de concepts contribuant à minimiser le changement climatique, comme c'est le cas par exemple dans les domaines de l'utilisation du territoire, de la mobilité et de l'énergie.

Dans tous les territoires d'action se trouvent des régions qui enregistrent une forte croissance démographique et économique. Elles doivent lutter contre la pénurie de logements abordables, le manque de zones industrielles et artisanales adéquates ainsi que le manque de surfaces pour les infrastructures. Cette situation ne concerne pas seulement les agglomérations urbaines, mais tous les types de centres, y compris ceux situés dans les zones touristiques alpines. Grâce aux stratégies de développement à l'échelle des territoires d'action, ces régions peuvent tirer parti de leurs complémentarités territoriales et de leur potentiel de développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

La planification de l'approvisionnement énergétique, de la mobilité et du transport de marchandises nécessite également une approche à grande échelle. La production et le stockage d'énergie dépendent de conditions territoriales spécifiques. Ils se situent souvent dans un territoire d'action différent de celui des consommateurs et consommatrices. De même, les stratégies de mobilité intermodales et la mise en relation des offres de mobilité en fonction des besoins nécessitent un cadre de réflexion qui dépasse largement les collectivités territoriales existantes. Les territoires d'action permettent cette vision commune du développement futur dans un contexte à grande échelle.

## Principes d'action

---



**Penser et agir à l'échelle des territoires d'action ; impliquer les acteurs de l'économie, de la société civile et les particuliers ; créer ou consolider des structures de collaboration**

---

**Identifier et exploiter les atouts ; penser de manière globale et agir en partenariat ; planifier des solutions sur mesure dans les espaces fonctionnels**

---

**Collaborer au niveau transfrontalier lorsqu'il s'agit de décisions importantes en matière de développement territorial ; organiser le dialogue et la coopération au niveau suprarégional et par-delà les différents niveaux de l'État**

# Régions transfrontalières

Les régions frontalières de la Suisse comprennent des régions urbaines transfrontalières, des réseaux de villes polycentriques s'étendant au-delà des frontières nationales, des régions sous l'influence de métropoles européennes, des régions rurales transfrontalières et des régions de montagne. Certaines sont dynamiques et importantes pour le développement économique de l'ensemble de la Suisse. Dans d'autres, on trouve des zones de détente et des paysages de valeur. Dans les régions frontalières, des liens économiques, scientifiques, culturels et de la société civile se sont tissés depuis des décennies. Les régions frontalières exploitent leur potentiel grâce à un développement commun. La coopération avec les régions voisines et les pays voisins exige la volonté de toutes les parties prenantes. Les différences institutionnelles, culturelles et économiques requièrent une collaboration sur mesure pour chaque région. En retour, la coopération transfrontalière offre des opportunités pour des solutions singulières nées du partage des expériences, des cultures et des langues.

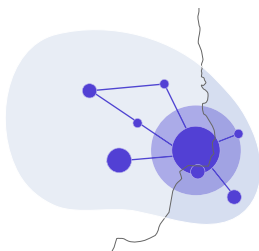
Souvent, les conditions économiques sont la force motrice du développement territorial et démographique. Nous encourageons les stratégies et les projets transfrontaliers qui confèrent à ces régions une identité propre et leur permettent de défendre leurs projets de part et d'autre de la frontière, qu'il s'agisse de régions urbaines, rurales, ou de montagne.

En Suisse, la collaboration transfrontalière n'est pas une exception, mais une réalité quotidienne et une nécessité. La plupart des cantons sont limitrophes d'un autre pays. Dans ces régions frontalières, l'économie et la population attendent des solutions transfrontières aux questions du quotidien. De même, les espaces naturels ne s'arrêtent pas aux frontières. Ainsi, l'arc alpin s'étend sur plusieurs pays qui relèvent ensemble les défis de ce territoire.

Située au cœur de l'Europe, la Suisse relève les défis en collaboration avec les régions voisines. Elle a toute sa part dans le développement territorial de l'Europe, et est intégrée dans les processus de développement européens. Nous nous coordonnons avec les pays voisins en collaborant au-delà des frontières nationales.

## Principes d'action

---



**Exploiter le potentiel culturel, économique et social que représentent les particularités régionales indépendamment des frontières nationales ; cultiver l'identité commune et les échanges**

---

**Consolider la coopération grâce à des stratégies et des projets transfrontaliers et surmonter les différences institutionnelles ; chercher ensemble des solutions aux questions quotidiennes de la population et de l'économie ; protéger les espaces naturels et les éléments ayant une valeur naturelle au-delà des frontières**

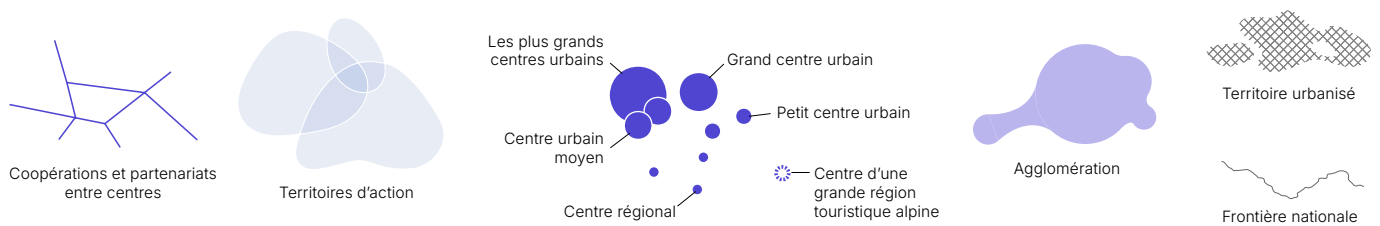
---

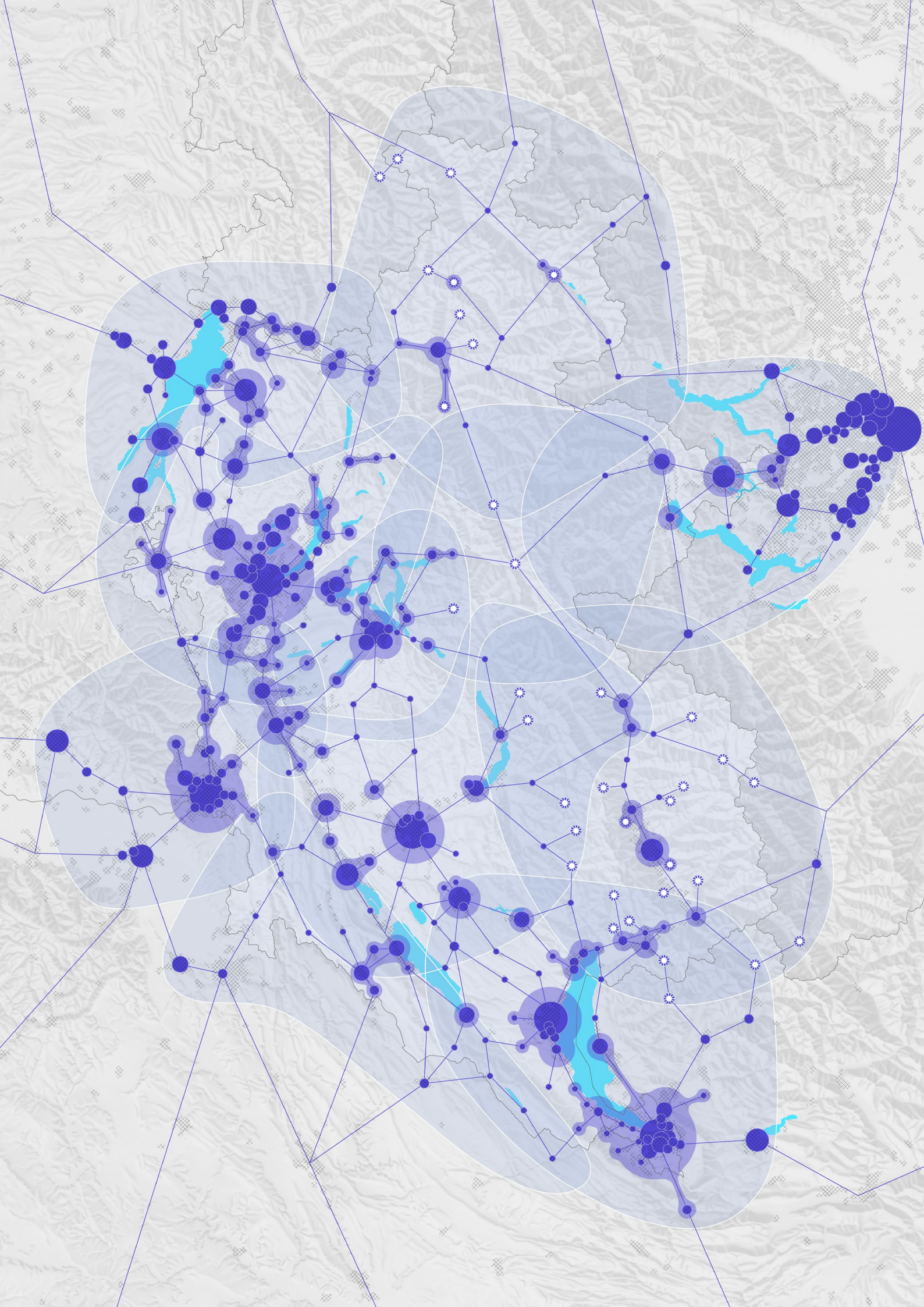
**Garantir la connexion spatiale et organisationnelle avec les régions voisines et les pays européens**

# Renforcer la polycentralité, la coopération et la diversité régionale

## Légende

---





# Stratégie 2

# Assurer les bases naturelles de la vie et une qualité élevée des paysages et du bâti

Nous préservons les ressources naturelles dans toutes les régions et intégrons la notion de résilience dans le développement territorial. Nous poursuivons une urbanisation vers l'intérieur de qualité, freinons le mitage et mettons en réseau les paysages ouverts et bâtis.

La deuxième stratégie porte sur la manière dont nous souhaitons intégrer les limites des ressources naturelles, le changement climatique et la perte de biodiversité dans le développement de l'urbanisation et des paysages non construits. Nous misons sur une culture du bâti de qualité, des quartiers denses et des centres à caractère urbain. Nous souhaitons préserver, autant que faire se peut, les paysages ouverts ainsi que les lacs et cours d'eau et les relier à des surfaces végétalisées ou non imperméabilisées au sein des zones urbanisées. L'ensemble de ces surfaces naturelles ou semi-naturelles interconnectées forme une infrastructure verte et bleue que nous adaptons aux espaces et au contexte. Cette infrastructure favorise la résilience, c'est-à-dire la résistance et la capacité de régénération du territoire. Elle est essentielle pour répondre aux besoins écologiques et sociaux, mais aussi pour la santé de la population. Les stratégies de développement des zones rurales et urbaines visent à garantir, sur le long terme, la fonctionnalité des régions comme espaces de vie, d'économie et de culture.

Le réchauffement climatique affecte tous les espaces, il est source d'incertitudes et de risques considérables. C'est pourquoi le territoire suisse doit devenir plus résilient. La résilience territoriale repose sur la capacité d'une région ou d'un lieu à faire face aux impacts venus de l'extérieur et à apprendre à les gérer. Le développement territorial vise une transformation qui permette tant aux écosystèmes qu'à la société actuelle et future de surmonter les crises.

Les zones rurales et urbaines aménagent leur environnement de manière à préserver et à valoriser les bases naturelles de la vie telles que la biodiversité, l'eau, les sols et l'air. Elles contribuent à mettre un terme à la consommation des sols, au réchauffement climatique et à la disparition des espèces. Elles s'adaptent au changement climatique et protègent leur population contre les risques naturels en planifiant de manière prospective leur développement territorial.

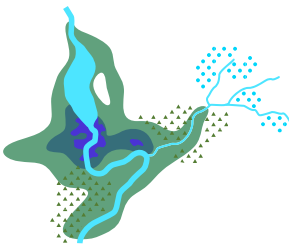
Une protection particulière doit être accordée aux zones telles que les marais, les rives, les forêts ou les hotspots pour la faune et la flore qui fixent le carbone atmosphérique et contribuent à limiter le réchauffement climatique. Les cultures et les modes d'exploitation agricole et forestière sont choisis en tenant compte du réchauffement climatique.

Les effets des catastrophes naturelles peuvent être atténués par une gestion intégrée des risques. Nous adaptons l'utilisation des sols aux risques croissants liés aux dangers naturels. L'accent est également mis sur la prévention des dommages aux bâtiments et aux infrastructures, ainsi qu'aux cultures agricoles et forestières. Nous voulons aussi protéger certains dispositifs et services indispensables comme l'approvisionnement en électricité, en eau, en denrées alimentaires ou en soins médicaux.

La prise de conscience des risques, ainsi que les mesures d'aménagement du territoire, techniques et opérationnelles peuvent protéger les territoires urbanisés contre les dangers naturels en évitant toute utilisation des zones à risques à des fins de construction ou de production et en mettant en place des redondances dans les infrastructures vitales. Des espaces adaptables, comme des villes-éponges ou des paysages-éponges qui absorbent les fortes précipitations pour restituer l'eau par forte chaleur, y contribuent. Nous devons planifier et sécuriser de manière décisive ces structures territoriales et ces espaces non construits. Les forêts de protection ainsi que les autres forêts, les lacs et les cours d'eau doivent être préservés.

## Principes d'action

---



**Accroître la capacité de résistance et d'adaptation de tous les types d'espaces aux conséquences du changement climatique, aux dangers naturels et aux autres risques**

---

**Adapter l'urbanisation et l'utilisation du territoire aux dangers et aux risques ; créer des zones tampons et prendre des mesures de protection**

---

**Promouvoir la diversité des paysages ouverts et urbanisés ainsi que des milieux naturels ; préserver et mettre en réseau les espaces verts et les relier aux paysages ouverts ; garantir à long terme la fonction protectrice de la forêt**

# Développement de l'urbanisation vers l'intérieur

L'urbanisation doit se développer vers l'intérieur, essentiellement par la transformation et la densification de l'existant. Nous limitons ainsi le mitage du territoire et créons, dans toutes les régions, suffisamment de logements et de lieux de travail dans les villages bien desservis, les agglomérations et les villes. Parallèlement, nous voulons préserver et améliorer la qualité de vie de la population en valorisant les espaces non construits ainsi que les espaces verts urbains, en les connectant les uns aux autres et en les reliant aux paysages ouverts.

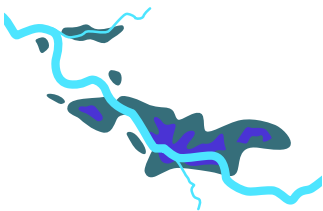
L'urbanisme, l'architecture et le paysagisme créent un cadre dans lequel il fait bon vivre, porteur d'identité, dont la qualité est essentielle non seulement pour la population, mais aussi pour l'économie et le tourisme. Ils sont au service d'une culture du bâti de haut niveau et du développement durable. Nous soutenons un urbanisme qui crée des agglomérations diversifiées offrant une bonne qualité de vie. Il doit être en harmonie avec le caractère des lieux, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, mais également offrir suffisamment de logements à toutes les couches de la population.

Une urbanisation compacte proposant des trajets courts et plaisants pour les besoins quotidiens renforce les caractéristiques qui rendent les villes, les quartiers et les villages durables. Des communautés de voisinage animées et des structures socio-spatiales stables voient le jour lorsque les contacts sociaux peuvent se développer. Un système rationnel d'approvisionnement et d'élimination, une mobilité organisée avec efficacité, sans oublier l'utilisation économe du sol, favorisent la préservation ou la création d'espaces pleins de vie. Le développement de l'urbanisation prend en compte les besoins d'une population diverse et vieillissante. Nous encourageons les services, les infrastructures, les espaces publics et les habitats flexibles et adaptés à différents modes de vie.

Les espaces publics tels que les parcs, les places, les rues des villages et des quartiers constituent l'ossature du tissu urbain. Ils sont essentiels pour la détente et la santé des personnes. Ils favorisent les rencontres, l'activité physique et sportive. Les surfaces non imperméabilisées à l'intérieur du milieu bâti permettent de réguler la chaleur, d'atténuer le bruit, de préserver la biodiversité, de gérer l'eau.

## Principes d'action

---



Développer l'urbanisation vers l'intérieur, rénover et construire de manière qualitative ; privilégier une urbanisation dense ; exiger des espaces non construits variés qui servent à la détente de proximité et soient protégés du bruit tout en étant adaptés au climat

---

Renforcer la mixité sociale et fonctionnelle des villes, des quartiers, des zones urbanisées et des villages dans toutes les régions ; créer des espaces propices à l'activité physique et aux rencontres ; répondre aux besoins d'une population diverse et vieillissante en matière d'accessibilité des lieux

---

Concevoir des espaces publics ayant une qualité urbanistique

---

Renforcer les centres de localité ; rénover les sites dans le respect de leur identité ; promouvoir une culture du bâti de qualité ; préserver le patrimoine bâti et le développer de manière qualitative

# Paysages ouverts et bases naturelles de la vie

Des milieux naturels et semi-naturels continus fournissent des services écologiques existentiels. C'est pourquoi le développement territorial considère désormais les espaces cultivés et naturels non construits comme un ensemble connecté au sein duquel les utilisations humaines (par exemple, économie, détente) interagissent avec les écosystèmes et le climat. Les paysages cultivés, comme les régions dédiées aux grandes cultures, les pâturages ou les vignobles contribuent au caractère régional du paysage. Nous voulons préserver leurs caractéristiques spécifiques, les utiliser avec soin et les développer de manière réfléchie.

Nous voulons protéger les paysages naturels peu ou pas transformés par l'être humain, ainsi que les paysages cultivés proches de la nature et les milieux naturels précieux pour le bien de la société et de l'économie. Ces zones comprennent, par exemple, des paysages de montagne en grande partie intacts, et abritent des milieux naturels rares ou menacés. Les installations touristiques et énergétiques implantées dans les paysages ouverts sont à structurer et à concentrer au niveau territorial.

Les zones agricoles contiguës sont importantes pour la production de denrées alimentaires, l'attractivité des espaces ruraux, la qualité de vie et la préservation des traditions culturelles. Nous souhaitons garantir que l'agriculture locale puisse contribuer de manière significative à l'approvisionnement en denrées alimentaires tout en préservant à long terme les surfaces, la qualité et la fertilité des sols agricoles et en valorisant les sols dégradés. Il est important de protéger tout particulièrement les surfaces d'assolement, c'est-à-dire les terres dont la qualité du sol est la meilleure. L'érosion, le compactage et la pollution des sols sont à éviter.

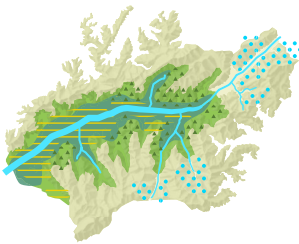
En tant qu'écosystème riche en espèces et adaptable, la forêt remplit également d'importantes fonctions protectrices et utiles pour l'environnement, l'économie et la société. Afin que les forêts puissent continuer à remplir leurs fonctions malgré les changements climatiques, il est essentiel de les préserver, de les protéger contre les dommages, de les gérer de manière naturelle et de les relier les unes aux autres.

Les surfaces agricoles et forestières servent, d'une part, à la production de denrées et de bois et offrent, d'autre part, à la population des lieux pour la détente et l'activité physique. Elles abritent des milieux naturels pour d'innombrables espèces animales et végétales et jouent un rôle central pour la biodiversité et les eaux souterraines. Cela peut entraîner des conflits entre les utilisations, ou entre des groupes ayant différents besoins. Nous voulons peser les intérêts en présence et renforcer la compréhension mutuelle entre les groupes afin que différentes utilisations et activités puissent coexister dans ces territoires.

Les zones lacustres et fluviales naturelles ou semi-naturelles doivent remplir à long terme leur fonction d'aires écologiques centrales et de liaisons entre les infrastructures vertes et bleues. Les rives des lacs et des rivières, qui servent de zones de détente à proximité des zones urbanisées, doivent rester le plus possible accessibles à la population. L'utilisation des espaces proches des rives doit être coordonnée avec la protection des espèces et la protection contre les crues. Les lacs et cours d'eau peuvent fournir des services écosystémiques essentiels et répondre à différentes exigences en matière d'utilisation et de protection que s'ils disposent de suffisamment d'espace. Le développement territorial associé à une gestion intégrée de l'eau contribue à une gestion durable de celle-ci. Comme pour les eaux de surface, nous protégeons également les eaux souterraines, ressource essentielle en eau potable.

## Principes d'action

---



**Mettre en réseau les milieux naturels, favoriser le développement de la biodiversité et renforcer l'infrastructure bleue et verte ; préserver et améliorer les multiples fonctions assurées par les espaces dédiés aux eaux**

---

**Protéger et développer les surfaces cultivées et forestières continues ; préserver la fertilité des terres agricoles et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire ; sauvegarder la fonction écologique des espaces cultivés et des forêts**

---

**Préserver les paysages naturels et ruraux ; assurer un équilibre entre protection et utilisation du territoire et coordonner les besoins des différents usagers et usagères**

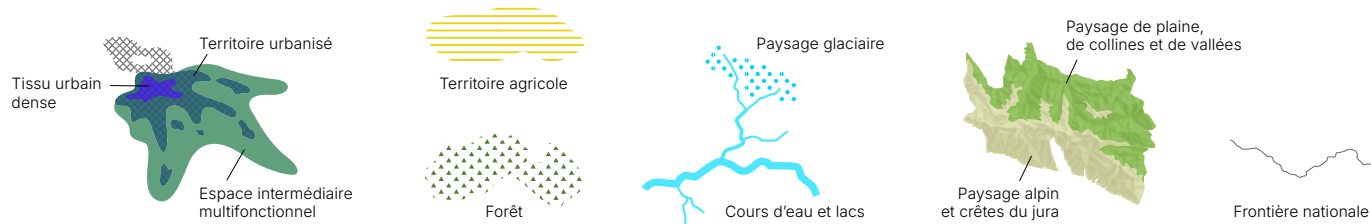
---

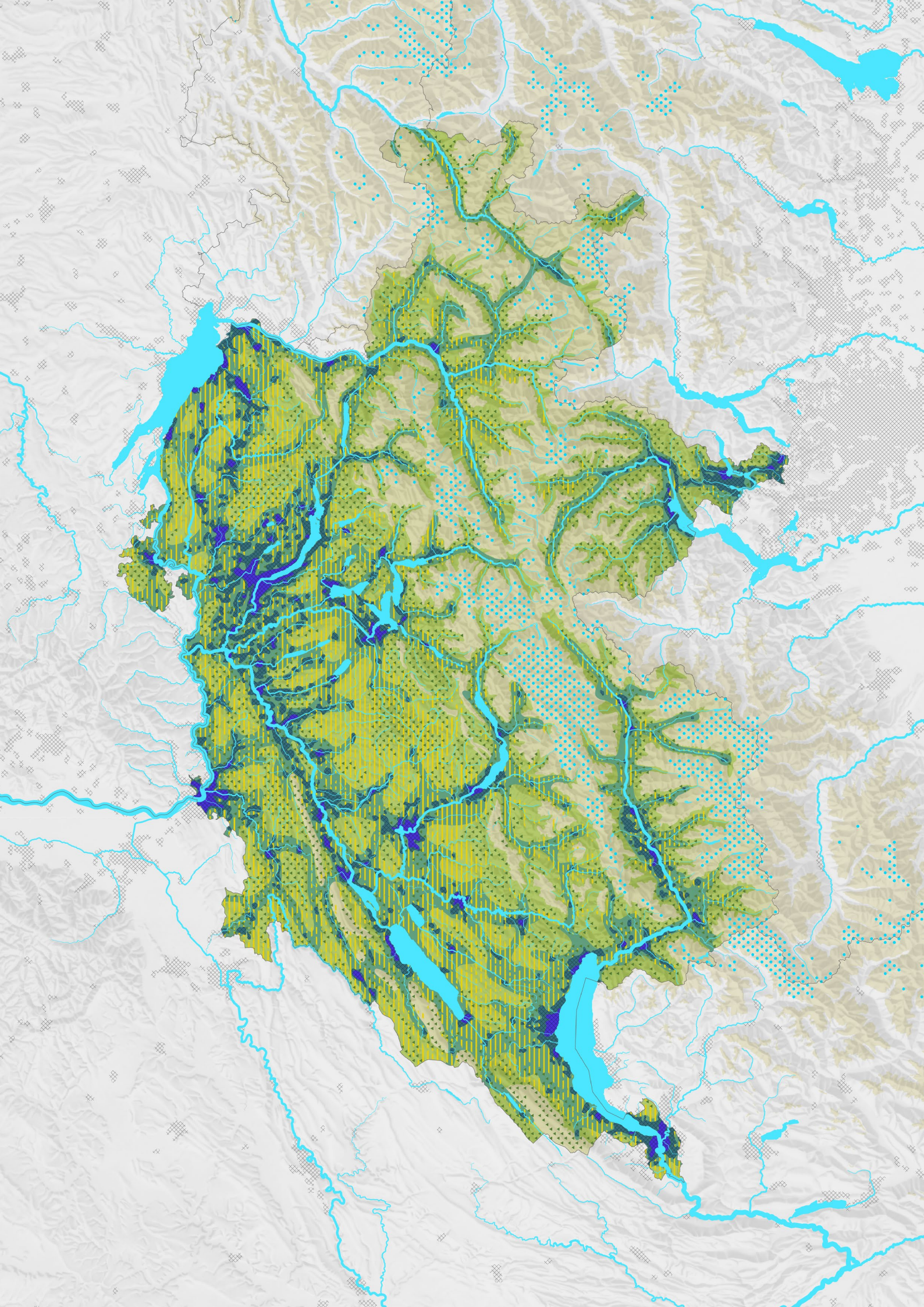
**Favoriser un approvisionnement en eau potable sûr et une gestion durable de l'eau grâce à des mesures d'aménagement du territoire**

# Assurer les bases naturelles de la vie et une qualité élevée des paysages et du bâti

## Légende

---





# Stratégie 3

# Prévoir des espaces pour le développement de la population et de l'économie, façonner la mobilité et l'énergie en adéquation avec l'environnement et le climat

Nous coordonnons la mobilité, l'approvisionnement énergétique et le développement territorial et les concevons de manière globale afin de faire de la Suisse un lieu de vie, de travail et d'activité économique attractif et créatif.

La troisième stratégie se concentre sur les besoins de la société et de l'économie. La croissance démographique, le dynamisme économique et les évolutions sociales mettent à rude épreuve le territoire et les infrastructures. Ils exercent de surcroît une pression croissante sur les milieux naturels de haute qualité. Afin de relever ces défis, nous élargissons la culture de planification et la pratique en matière de développement territorial. Nous planifions de manière globale, concevons des procédures efficaces et développons des solutions intégrées et coordonnées, telles que des utilisations multiples ou temporaires d'un même espace. La planification et la gestion du territoire doivent être durables et exploiter pleinement les possibilités offertes par la numérisation. Cette stratégie vise à garantir un approvisionnement énergétique durable et sûr, et à utiliser l'énergie avec parcimonie. Elle encourage une coordination territoriale entre le développement de l'urbanisation et des transports. Elle soutient également la mobilité multimodale ainsi qu'un système de transport économique en surface qui garantit une bonne accessibilité régionale et internationale.

# Territoire et développement

L'essentiel de la croissance de la population et de l'économie doit avoir lieu dans des zones urbanisées bien desservies et densément construites. Une construction compacte ainsi que des bâtiments et installations flexibles et multifonctionnels favorisent l'efficacité de l'utilisation des surfaces. Ce principe s'applique tout autant aux développements dans les villes, les agglomérations, les centres régionaux que dans les villages. Les locaux vacants et les friches doivent être utilisés de manière temporaire ou réaffectés. Ils offrent une marge de manœuvre précieuse pour répondre à différents besoins en matière de développement. Une gestion régionale des surfaces aide à ménager les réserves d'utilisation internes, à réduire les risques de dommages et à placer stratégiquement les fonctions clés. Grâce à des procédures efficaces, à l'implication précoce des groupes d'intérêts et à la prise en compte des conflits d'objectifs, nous réunissons les conditions nécessaires à la réalisation rapide des projets.

Les surfaces dédiées aux sites de production, aux activités commerciales et aux entreprises de services jouent un rôle central dans la planification, car l'économie et ses processus dynamiques sont une condition préalable et un moteur déterminant du développement territorial dans son ensemble. L'économie a besoin de bonnes infrastructures, de possibilités d'utilisation du sol et de développements flexibles, y compris à proximité des centres. Les chaînes d'approvisionnement et de fabrication courtes sont attractives pour les secteurs économiques productifs. Les clusters locaux et régionaux de sites de production et de logistique simplifient les processus et génèrent des synergies territoriales et opérationnelles. Le trafic doit être maîtrisé, le bruit et les émissions indésirables des sites de production doivent être contrôlés en tenant compte des besoins d'autres utilisations tels que le logement et les loisirs.

L'économie circulaire nécessite des surfaces adaptées à la production, à l'approvisionnement et à l'élimination des marchandises, ainsi qu'au recyclage ou à la réutilisation des matériaux de construction. Certains secteurs sont particulièrement prédestinés à la mise en œuvre rapide de telles conditions. La proximité des sites existants favorise les synergies et peut aider à simplifier des processus.

L'accès à des technologies de l'information et de la communication performantes est important pour l'attrait d'un site, y compris dans les régions périphériques. Dans ce domaine aussi, nous souhaitons continuer à assurer un approvisionnement de base adéquat à l'avenir. La possibilité de travailler à distance et en coworking peut contribuer à maintenir la vitalité des villages et des quartiers et à renforcer leur attractivité.

L'agriculture est confrontée à des défis majeurs comme le changement structurel et l'adaptation de la production au changement climatique. Parallèlement, elle doit répondre à des exigences élevées de la société. C'est pourquoi les agriculteurs et les agricultrices se tournent vers de nouvelles formes de collaboration et privilégient des modes de production ainsi que des produits durables et prometteurs. Un échange dynamique entre les régions urbaines et rurales contribue à rendre la chaîne alimentaire durable et profitable pour tous et toutes, de la production à la consommation en passant par la transformation, le commerce et la logistique.

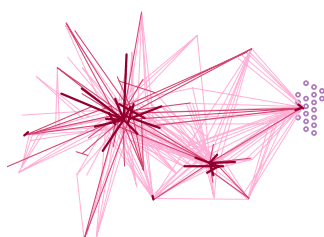
En raison de la croissance démographique et des changements sociodémographiques, le nombre de ménages et la demande en logements augmentent. La disponibilité de logements est un facteur important pour l'attractivité d'un site. Pour assurer la mixité sociale, il faut des logements abordables et adaptés aux différents types de ménages, y compris à proximité des centres-villes. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur de quartiers compacts, attractifs et agréables à vivre dans les zones urbanisées existantes et favorisons des affectations et des possibilités d'exploitation flexibles.

Nous planifions avec soin les différentes utilisations du sous-sol, qu'elles soient liées au transport, à la production et au stockage d'énergie, ou à l'extraction de matières premières ou encore à l'approvisionnement en eau potable. Nous coordonnons ces utilisations avec les enjeux territoriaux qui se posent en surface.

La Suisse est une destination touristique attractive. Un développement durable du tourisme a des effets positifs sur l'économie dans les régions, et participe à l'attractivité du cadre de vie. Il faut toutefois trouver des solutions pour compenser les inconvénients pour la population locale, tels que la concurrence dans l'accès au logement, ou la sollicitation des espaces paysagers. Les régions touristiques fortement affectées par le changement climatique peuvent proposer, grâce à des modèles innovants et durables, des alternatives aux offres qui ont été, jusqu'ici, fortement marquées par la saisonnalité.

## Principes d'action

---



**Utiliser efficacement les territoires urbanisés et poursuivre leur développement de manière compacte ; planifier au-delà des limites territoriales et développer de manière ciblée des sites bien desservis dans toutes les régions ; limiter le mitage**

---

**Exploiter toutes les possibilités pour créer suffisamment d'espace pour des logements contemporains, adaptés aux besoins et abordables**

---

**Mettre à disposition des surfaces pour une activité économique et professionnelle innovante et durable dans des zones urbanisées bien desservies de toutes les régions ; poursuivre le développement des zones touristiques de manière durable, dans l'intérêt de la population locale**

---

**Prévoir de l'espace pour la production industrielle, artisanale et agricole ; prendre en compte et organiser l'approvisionnement, l'élimination des déchets et le recyclage**

---

**Rendre les procédures plus efficaces et permettre une utilisation variable, multifonctionnelle ou temporaire du territoire ; impliquer les groupes d'intérêts à un stade précoce de la planification**

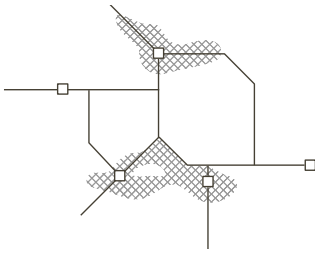
L'approvisionnement énergétique est en pleine mutation. Afin de réduire l'impact environnemental et les émissions de CO<sub>2</sub> liés à la production d'énergie, l'économie et la société doivent utiliser l'énergie de manière aussi efficiente que possible et exploiter systématiquement les potentiels d'économie et de récupération. Elles contribuent ainsi à renforcer la sécurité de l'approvisionnement. La Suisse développe des énergies renouvelables sur son territoire et adapte les infrastructures énergétiques à la nouvelle donne. Le développement territorial a pour mission d'accompagner cette transformation, de la coordonner, et de mettre à disposition les surfaces nécessaires. À l'avenir, l'électricité devra être produite en premier lieu à partir d'énergie solaire, hydraulique ou éolienne, de manière la plus décentralisée possible. La chaleur devra essentiellement être produite à partir de l'environnement, de la biomasse, ou encore être obtenue par géothermie ou par solaire thermique. La disponibilité des énergies renouvelables fluctue en fonction de l'heure et de la saison. Ces variations doivent être compensées par un bon ajustement du système de production, des capacités de stockage, de l'infrastructure de transport et de distribution. La structure du réseau doit être adaptée aux besoins futurs en matière de production, de stockage et de consommation d'énergie. Nous réservons les tracés et les sites nécessaires à cet effet. La Suisse est intégrée aux réseaux européens de transport d'énergie et dépend de leur interconnexion à l'échelle internationale. Lorsque cela est nécessaire, les goulets d'étranglement aux interfaces avec les réseaux des pays voisins doivent être éliminés.

Les infrastructures énergétiques ont une importance capitale pour l'approvisionnement. La Suisse a donc besoin de réserves et de redondances suffisantes. Elle conçoit et renforce son infrastructure afin de produire plus d'énergie renouvelable sur son territoire. Cela implique de construire de nouvelles installations et d'agrandir des installations existantes là où l'impact sur l'environnement et le paysage est le moindre. Nous exploitons de manière ciblée les possibilités existantes et planifions des aménagements principalement dans les territoires urbanisés et là où il existe déjà des infrastructures. Ces installations doivent être bien intégrées au territoire environnant. La planification prend également en considération les opportunités de couplage des secteurs, c'est-à-dire les possibilités de liaisons entre les secteurs de l'électricité, de la chaleur et des transports. Cette planification tient compte des facteurs et des besoins spécifiques à chaque site.

Nous visons la neutralité climatique pour le parc immobilier, la mobilité et la consommation énergétique liée aux besoins économiques et à la consommation de la population. Nous exploitons davantage les potentiels existants pour accroître l'efficacité tant dans les villes qu'à la campagne, par exemple grâce à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'utilisation du potentiel thermique au moyen de réseaux de chauffage à distance et de proximité.

## Principes d'action

---



**Garantir l'approvisionnement énergétique en privilégiant les sources durables ; viser une bonne coordination temporelle et territoriale entre la production et le besoin ; exploiter systématiquement l'efficacité énergétique et le potentiel d'économies ; adapter le parc immobilier, la mobilité et l'industrie aux énergies climatiquement neutres**

---

**Organiser la production, le stockage, le transport et la distribution dans le respect de l'environnement, de la spécificité de chaque site et du paysage ; regrouper les installations et les intégrer harmonieusement dans le territoire**

---

**Planifier le système énergétique de manière globale ; coordonner les infrastructures de production, de transport et de distribution ; assurer la mise en réseau nationale et internationale y compris les interfaces entre plusieurs domaines énergétiques**

Un système de transport efficace est essentiel au bon fonctionnement du pays. L'infrastructure de transports de la Suisse est fiable, et est déjà en grande partie construite. Nous veillons à ce qu'elle reste fonctionnelle et continue de se développer de manière globale. Avec la planification des transports, nous favorisons des structures d'urbanisation compactes et mixtes afin de répondre de manière optimale aux besoins de mobilité variés et en constante évolution. Ce faisant, nous tenons compte de l'évolution démographique et économique.

Les infrastructures et la mobilité doivent s'adapter aux évolutions sociétales, écologiques et économiques et intégrer les changements technologiques. Nous développons les infrastructures de transport dans le respect des ressources et du paysage et créons des conditions cadre favorables pour des formes de mobilité économes en surfaces. Nous exploitons pleinement et efficacement les possibilités des infrastructures de transport existantes afin d'économiser des surfaces et des coûts liés aux extensions. Cela signifie, par exemple, que le taux d'utilisation doit être équilibré le plus possible selon les différents moments de la journée, de la semaine et de l'année en ajustant les utilisations en créant des incitations. Lorsque les transformations, extensions et nouvelles constructions s'avèrent indispensables, nous réservons les surfaces à temps et tirons parti des possibilités d'utilisations multiples. Une planification des transports à long terme contribue à trouver des solutions respectueuses de l'environnement et à limiter les impacts négatifs des transports sur le territoire et la santé. Nous tirons parti des synergies résultant du regroupement des infrastructures.

Nous souhaitons relier étroitement les différents niveaux de réseau – du transport longues distances au transport régional et local. Le transport local comprend, outre la marche et le vélo, les trams, les bus et les installations à câbles. Un réseau étroitement coordonné permet de proposer une offre performante et stable pour le transport de personnes et de marchandises. Le réseau de transport relie efficacement les territoires et les régions entre eux, garantit leur desserte et permet de choisir le moyen de transport le plus adapté en fonction du lieu et du moment.

La mobilité est multimodale : les usagers et usagères doivent pouvoir combiner en toute simplicité différents modes de transport afin de se déplacer en fonction de leurs besoins. À cet égard, les interfaces multimodales peuvent jouer un rôle central à cet égard. Nous assurons l'accessibilité, des chaînes de transport rationnelles, de bonnes liaisons, et un accès facile à la mobilité pour toutes et tous, sans générer un surcroît de trafic démesuré.

Dans les espaces ruraux et les régions de montagne, le transport routier et la combinaison de différents modes de transport sont au premier plan. Dans les territoires densément peuplés, les villes et les agglomérations, nous privilégions le train, le tram et le bus, ou le vélo et la marche. Nous libérons ainsi des surfaces pour les transports liés à l'activité économique qui sont tributaires de la route. Nous contribuons aussi à une densification vers l'intérieur de qualité et à la santé de la population en réduisant les émissions et le niveau sonore.

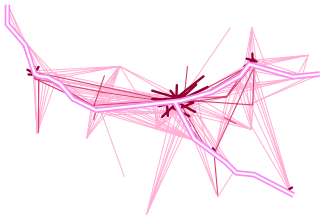
En outre, la Suisse dépend d'une bonne connexion au réseau de transport européen et mondial, que ce soit par le rail, par les routes (nationales), par la voie maritime ou aérienne. Cette connexion est un facteur d'implantation important pour l'économie suisse tournée vers les exportations, ainsi que pour le tourisme et les organisations internationales. Les aéroports nationaux jouent un rôle clé dans la connexion avec l'étranger.

Le transport de marchandises doit être respectueux de l'environnement. La productivité et le taux d'utilisation sont élevés, les trajets à vide sont évités. La combinaison des différents modes de transport permet de regrouper les flux de marchandises sur de longues distances. Des plateformes de transbordement multimodales bien connectées aux centres assurent une distribution flexible et compatible avec l'urbanisation. Elles facilitent de surcroît l'approvisionnement et l'élimination en milieu urbain.

L'innovation, la numérisation et l'automatisation peuvent contribuer de manière significative à une mobilité multimodale et conviviale. Les progrès de l'automatisation doivent être mis au service d'une mobilité efficace et d'une réduction du trafic. Les concepts d'offres reposant sur les nouvelles technologies peuvent déboucher sur des solutions de mobilité durable. Ils contribuent, par exemple, à assurer plus efficacement la desserte des régions peu peuplées.

## Principes d'action

---



**Assurer la desserte de toutes les régions et de toutes les parties du pays ; coordonner les transports, le développement de l'urbanisation ainsi que la croissance de la population et de l'économie**

---

**Élargir les possibilités offertes aux usagers et usagères, combiner les moyens de transport de manière flexible et en fonction de leurs atouts, encourager la mobilité active et les trajets de courtes distances**

---

**Exploiter pleinement les capacités existantes pour le transport de personnes et de marchandises et les compléter de manière stratégique ; utiliser les infrastructures de manière uniforme et les maintenir en état de fonctionnement**

---

**Utiliser les nouvelles technologies et la numérisation pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du système de transport**

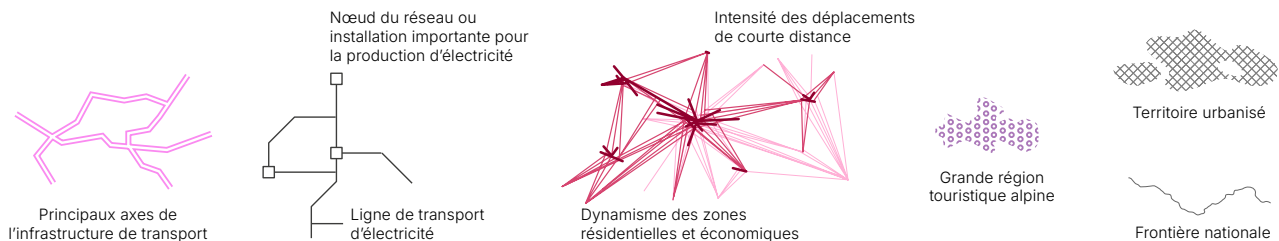
---

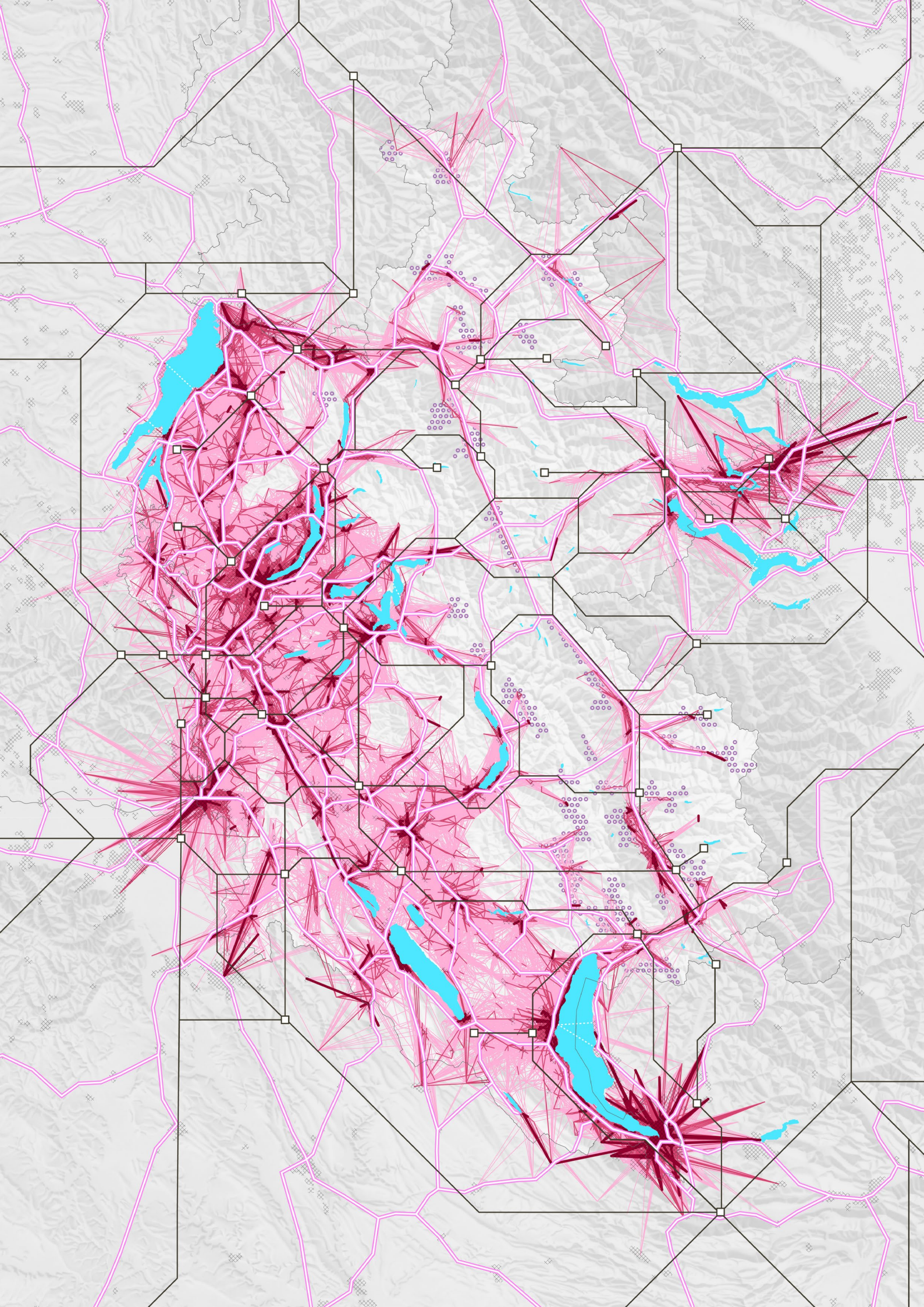
**Développer et renforcer les connexions avec les systèmes de transport européens et mondiaux**

# Prévoir des espaces pour le développement de la population et de l'économie, façonner la mobilité et l'énergie en adéquation avec l'environnement et le climat

## Légende

---





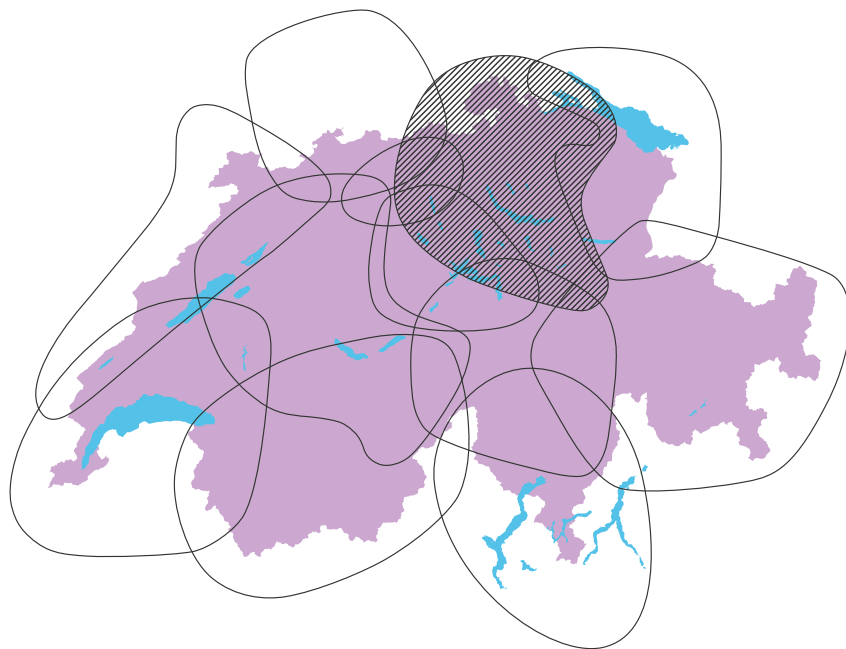


## Partie B

# Territoires d'action

Les textes relatifs aux territoires d'action ont été rédigés par des spécialistes de ces territoires. Les instances décisionnelles compétentes dans les régions ont adopté ces textes. Selon le territoire d'action, la responsabilité varie et s'étend des conférences gouvernementales aux associations, en passant par des organes spécialisés qui s'appuient sur des stratégies validées politiquement. Les objectifs énoncés dans la partie B du Projet de territoire Suisse n'entraînent pas d'obligations concrètes, telles que la réalisation ou l'extension d'infrastructures.

# Espace métropolitain de Zurich



L'espace métropolitain de Zurich comprend les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Schwyz, de Zoug ainsi que des parties des cantons de Thurgovie, de Saint-Gall, d'Argovie, de Lucerne et de Glaris. Sa croissance a été dynamique au cours des dernières décennies et devrait se poursuivre à un rythme soutenu. Près de 40 pour cent de la population suisse y vit. La proportion d'emplois y est encore plus élevée. La croissance future doit se concentrer sur les paysages urbains et les paysages intermédiaires, et non dans les paysages ruraux et naturels.

Le pilier central de cette évolution est une infrastructure performante. Le nœud ferroviaire de la Gare centrale de Zurich, l'aéroport de Zurich-Kloten et la vallée de la Limmat, qui constitue une interface pour le transport ferroviaire de marchandises, assurent la mise en réseau nationale et internationale. Des entreprises actives au niveau mondial comme au niveau local et des institutions de formation, de recherche, de santé et de culture font de ce territoire un pôle majeur de l'innovation en Suisse. Les centres petits et moyens contribuent à renforcer son potentiel social, économique et culturel.

Dans l'espace métropolitain de Zurich, les cantons, les régions, les villes et les communes collaborent étroitement dans tous les domaines politiques. Le texte qui suit se base sur le concept d'aménagement de l'espace métropolitain zurichois 2050.

## Développement de l'urbanisation

80 pour cent de la croissance de la population et des emplois se concentre dans les zones urbaines et les centres régionaux, et 20 pour cent dans les paysages intermédiaires et les paysages ruraux. Aucun développement quantitatif n'est prévu dans les paysages naturels. Les cantons, villes et communes développent l'urbanisation de manière qualitative et équitable, en respectant le patrimoine bâti, essentiel à l'identité locale. Il convient de garantir une offre de logements diversifiée et abordable et de contrer la ségrégation de groupes de population issus de milieux socio-économiques défavorisés. Les zones d'activité doivent être développées en utilisant efficacement le sol et de manière qualitative. L'accent est mis sur la poursuite de la construction au sein du milieu bâti existant. Les zones urbanisées ne doivent pas s'étendre jusqu'en 2040 au moins.

## Paysage et biodiversité

Ce territoire se caractérise par des paysages ainsi que des lacs et cours d'eau variés qui créent une identité, fournissent des denrées alimentaires et de l'énergie et servent à la détente. Le développement de l'infrastructure écologique met en réseau les réserves naturelles existantes et favorise la biodiversité. Les zones de détente à usage intensif doivent être circonscrites.

## Mobilité

Les formes de mobilité économes en surfaces et en énergie sont systématiquement encouragées et combinées de manière intelligente. Au moins la moitié du trafic voyageurs supplémentaire sera assurée par les transports publics, le reste sera effectué à pied ou à vélo. Des mesures numériques et organisationnelles ainsi que les nouvelles technologies réduisent les goulets d'étranglement aux heures de pointe et le besoin d'extensions de l'infrastructure. Les aménagements indispensables sont limités en priorité aux paysages urbains et aux centres régionaux. L'augmentation des capacités, la densification des cadences et la stabilité de l'horaire au sein de l'espace métropolitain priment sur l'accélération des liaisons entre les espaces métropolitains.

## Énergie et climat

L'ensemble du territoire d'action contribue à la protection du climat et adapte ses aires urbanisées aux changements climatiques. L'augmentation de l'efficacité énergétique, la promotion de formes d'habitat économes en énergie et le recours systématique aux énergies renouvelables sont au cœur des préoccupations. Le développement des infrastructures de production et des réseaux de distribution d'énergies renouvelables doit être réalisé en priorité sur des sites déjà construits et adaptés à cet effet.

Pour atteindre les objectifs fonctionnels et territoriaux, les mesures requises sont différenciées selon les types d'espaces.

## Paysage urbain

Les paysages urbains absorbent la majeure partie de la croissance. Les centres concentrent les établissements de formation, les institutions culturelles, de recherche et de santé ainsi que les principaux nœuds de transport. Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur accentue la pression sur la préservation des structures architecturales et sociales caractéristiques. Parmi les objectifs principaux figure la création de logements et de locaux artisanaux abordables et économes en surface ainsi que d'espaces libres de grande qualité et à forte valeur écologique. Il s'agit de garantir la qualité des espaces publics, de créer des niches écologiques interconnectées favorisant la biodiversité et de prendre des mesures pour améliorer le climat urbain. Les déplacements à pied et à vélo jouent un rôle central dans la mobilité. La cadence au quart d'heure est assurée dans les transports publics.

## Paysages intermédiaires

Les paysages intermédiaires offrent de nombreuses opportunités pour des logements abordables destinés à une population variée et pour des zones industrielles et artisanales. Ils doivent être densifiés de manière ciblée : en misant sur des qualités urbaines, des possibilités d'activité physique et de rencontre pour tous, des espaces verts et des espaces libres attrayants, écologiques et connectés, ainsi que sur des périphéries bien aménagées. La proximité des espaces de détente tout comme la préservation de l'identité architecturale et culturelle dans les communes et les quartiers génèrent des espaces variés pour le logement, le travail et les loisirs. Les gares sont des zones de développement et des interfaces reliées aux zones urbaines (cadence au quart d'heure) et aux espaces environnants (cadence à la demi-heure). L'extension du réseau de chemins piétonniers et de voies cyclables ainsi que de l'infrastructure écologique requiert des efforts particuliers.

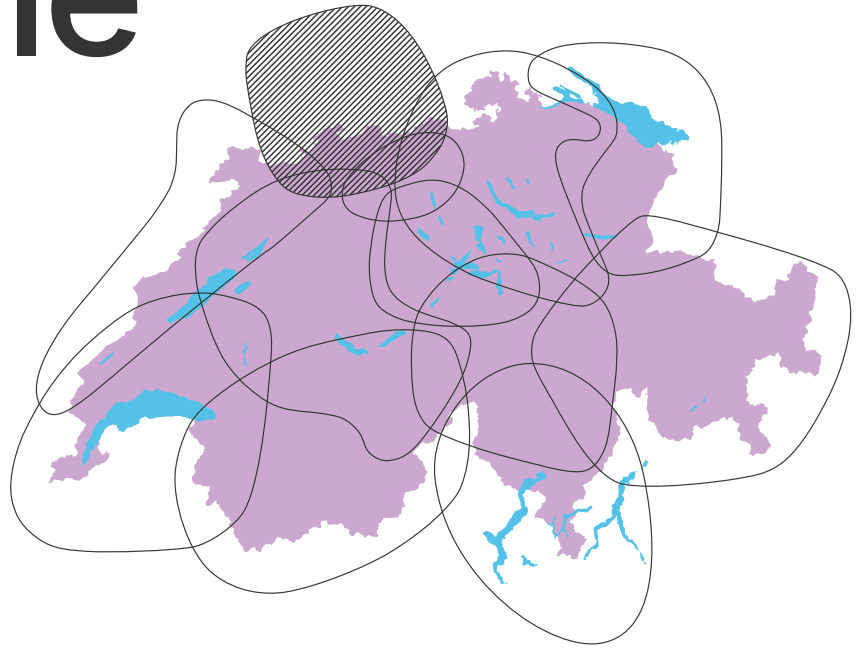
## Paysage rural

Le paysage rural est marqué par l'agriculture. Une exploitation durable des sols assure la production, la biodiversité et le régime des eaux sur le long terme. Les centres régionaux, avec les fonctions qu'ils remplissent, constituent l'épine dorsale de la zone rurale. Il convient d'éviter toute extension de l'urbanisation dans les paysages ouverts et de préserver les espaces verts entre les villages. Les surfaces destinées à l'infrastructure écologique doivent être étendues et les zones non bâties préservées. En général, les transports publics circulent à la cadence horaire. Des formes de mobilité innovantes viennent compléter ce dispositif de manière flexible.

## Paysage naturel

Le paysage naturel comprend des zones en grande partie intactes. On y trouve des sites à vocation touristique avec des hôtels et des résidences secondaires, mais la population est dans l'ensemble clairsemée. Il n'y a plus de croissance quantitative. Les personnes y viennent pour se détendre. L'accent est mis sur une grande diversité des espèces et des milieux naturels. L'agriculture et la sylviculture renforcent les différents espaces et tiennent compte des paysages dignes de protection, des espaces naturels et de la biodiversité. L'offre de base en matière de transports publics est garantie et complétée en fonction des besoins pour desservir les destinations touristiques. Les capacités routières et ferroviaires ne sont pas développées. En revanche, des améliorations qualitatives sont apportées aux infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes.

# Espace métropolitain trinational de Bâle



L'espace métropolitain trinational de Bâle comprend les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ainsi que des parties des cantons de Soleure, d'Argovie et du Jura. Il s'étend jusqu'à l'Alsace et au sud du pays de Bade et fait partie de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur. Le paysage est marqué par les vallées du Rhin et de ses affluents, ainsi que par les massifs du Jura, du Sundgau et du sud de la Forêt-Noire.

La région connaît un fort dynamisme économique, ce qui entraîne une croissance démographique importante. Le secteur des sciences de la vie, l'offre culturelle, la force d'innovation numérique, une économie durable et diversifiée ainsi qu'une offre de formation variée et de grande qualité sont essentiels à l'attractivité nationale et internationale de la région.

La région de Bâle est la porte d'entrée de la Suisse vers l'Europe pour les personnes et les marchandises. La vie quotidienne transfrontalière et les liens sociaux et économiques étroits sont caractéristiques de l'interconnexion entre la Suisse et les pays voisins. Les paysages naturels et culturels attrayants du Jura et du Rhin constituent d'autres facteurs importants.

Le réchauffement climatique constitue un défi majeur : les villes et les terres agricoles sont fortement touchées par les sécheresses et les vagues de chaleur. Le réseau ferroviaire et routier est saturé, situation qui est encore accentuée par l'importance de Bâle en tant que nœud de transport international. Pour relever ces défis, une coopération à tous les niveaux est nécessaire : intercommunale, transfrontalière et avec les territoires d'action voisins.

## Soutenir des pôles de développement

Le développement de cet espace est encouragé en particulier dans le centre de l'agglomération et dans les axes de développement urbain des vallées du Rhin, de la Wiese, de la Kander, de l'Ergolz, de la Birse et du Birsig. Cette démarche s'effectue à l'échelle intercommunale et trinationale afin d'orienter les utilisations vers les sites adaptés en termes d'aménagement du territoire, indépendamment des frontières.

## Favoriser la cohésion sociale et les coopérations transfrontalières

La cohabitation des « Européennes et Européens du quotidien » dans cet espace trinational est marquée par le respect et l'estime réciproques. Les diverses influences culturelles et le patrimoine architectural rendent cette région unique. La collaboration entre les partenaires du territoire d'action s'appuie sur des organisations régionales et trinationales, ainsi que sur le projet d'agglomération, la nouvelle politique régionale de la Confédération et des programmes européens comme Interreg. Les écoles, les universités et les acteurs économiques collaborent de plus en plus au-delà des frontières.

## Promouvoir une densification urbaine de qualité

Une planification adaptée au climat et spécifique au site permet de concilier densification urbaine et qualité. De plus, l'espace est organisé de manière à créer une région où les distances sont courtes.

## Préserver les paysages caractéristiques

Les zones agricoles, forestières et naturelles contiguës dans les trois pays sont préservées de l'étalement urbain et de la surexploitation. Les différentes utilisations de l'espace, telles que la production de denrées alimentaires ou d'énergie, ainsi que les activités de loisirs, contribuent à la création régionale de valeur. Elles doivent être conçues dans une perspective d'avenir, tenir compte du réchauffement climatique et être coordonnées entre elles. Les paysages fluviaux du Rhin et de ses affluents, qui forgent l'identité de l'espace métropolitain, sont valorisés de manière ciblée en tant qu'axes de mise en réseau importants mais aussi en tant qu'espaces de vie et de détente. Les paysages cultivés du Jura tabulaire et plissé, qui présentent des caractéristiques paysagères et régionales typiques, ainsi que des milieux naturels précieux, doivent être préservés et entretenus.

## Renforcer la résilience de la région face aux dangers naturels et au risque d'accident majeur

Les crues et les séismes sont considérés comme les principaux dangers naturels dans cette région, auxquels s'ajoutent, dans certaines zones, la sécheresse et les glissements de terrain. Dans certaines parties de la région, la forte densité de population, la mixité des usages et le tracé des axes de transport augmentent le risque d'accident majeur. Une gestion intégrée des risques doit permettre d'identifier et de réduire ces risques.

## Soutenir un développement économique durable

L'accent est mis sur les sciences de la vie, l'innovation numérique et d'autres secteurs économiques durables et ancrés dans la région. L'objectif est de garantir et de promouvoir le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises, grâce à des avantages tels que la disponibilité de terrains, l'accessibilité et la qualité de vie. Ville de congrès et d'événements, Bâle contribue à la création de valeur ajoutée.

## Maintenir une qualité de vie élevée

Une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable est garantie. L'accent est mis sur le développement du tissu bâti existant, dans un souci de préservation de sa valeur et de mise aux normes énergétiques. En outre, il convient de viser des environnements résidentiels de qualité, des espaces de détente de proximité, une mobilité durable, des centres animés, une vie culturelle au rayonnement international et une offre de loisirs variée.

## Garantir un approvisionnement énergétique neutre en CO<sub>2</sub>

La région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur et les cantons du nord-ouest de la Suisse se sont engagés à renforcer leur coopération en matière de politique climatique. Les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse ou géothermique) sont encouragées. De nouveaux sites industriels et commerciaux doivent être conçus là où une énergie neutre en carbone est disponible. Par ailleurs, il faut prévoir des infrastructures de captage, de transport et de stockage du CO<sub>2</sub>.

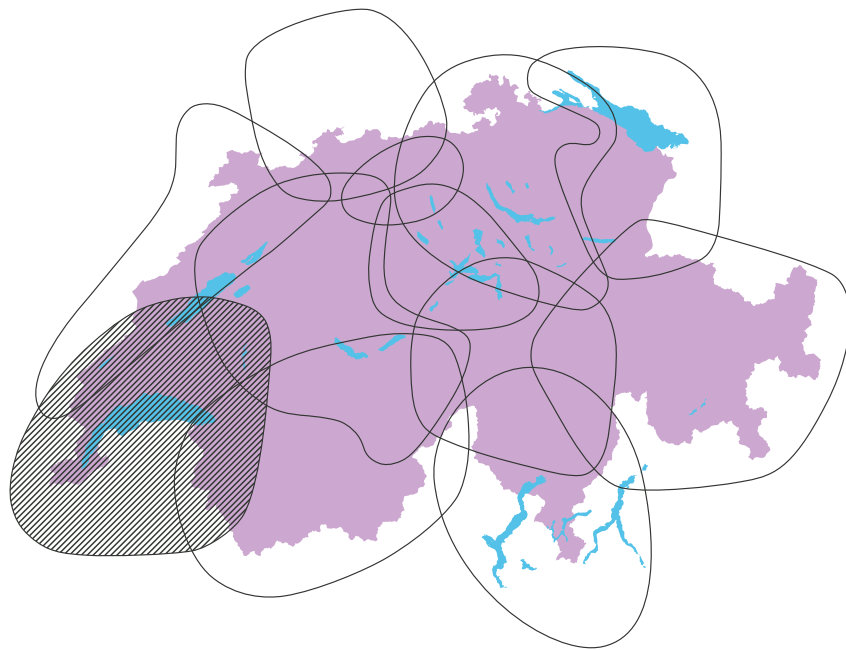
## Renforcer la fonction de « Gateway » pour la Suisse

L'espace métropolitain trinational de Bâle est un carrefour important pour les corridors de transport européens et constitue la « porte de la Suisse vers l'Europe » pour le transport ferroviaire, fluvial, routier ou aérien. Le transport international de personnes et de marchandises ainsi que les services logistiques dépendent du bon fonctionnement de ce carrefour. Le renforcement de l'infrastructure ferroviaire permet de désenchevêtrer le trafic grandes lignes, le trafic de marchandises et le trafic régional dans le centre de l'espace métropolitain. L'accessibilité au sein de la région sera améliorée et des liaisons ferroviaires plus fréquentes et plus rapides vers les principales métropoles européennes seront mises en place, offrant ainsi une alternative au transport aérien plus respectueuse du climat.

## Réussir la transition de la mobilité grâce à la planification coordonnée de l'aménagement du territoire et des transports.

La croissance démographique et la création d'emplois se concentrent dans les zones facilement accessibles par les transports publics. Une infrastructure cyclable bien aménagée et sûre est essentielle pour répondre de manière durable aux besoins futurs en matière de mobilité dans cette région en pleine expansion.

# Espace métropolitain lémanique transfrontalier



L'espace métropolitain lémanique transfrontalier, comprenant les cantons de Genève et Vaud, ainsi que des parties des cantons de Fribourg, du Valais et de l'Arc jurassien, est un territoire d'exception. En son sein, plusieurs agglomérations sont constituées, dont certaines avec une dimension intercantonale, à laquelle s'ajoute, pour l'agglomération du Grand Genève, une dimension transfrontalière marquée par des interactions quotidiennes intenses avec la France voisine. Ses deux pôles urbains majeurs, les agglomérations de Lausanne-Morges et du Grand Genève, ainsi que son réseau de villes et villages, bénéficient d'un cadre de vie privilégié, particulièrement attractif et dynamique pour le travail et l'habitat. Situé entre Alpes et Jura, ce territoire structuré d'un point de vue paysager par le Léman et ses affluents, ainsi que par ses vastes régions rurales, constitue une destination touristique de choix.

Centre de rayonnement international, grâce notamment à sa concentration unique de fédérations sportives, d'organisations internationales et non gouvernementales, ce territoire se distingue par un tissu économique et scientifique de haute qualité, avec la présence d'institutions de recherche et d'enseignement supérieur de renom, ainsi que d'entreprises multinationales et d'une myriade de petites et moyennes entreprises innovantes. De ce fait, l'espace métropolitain lémanique transfrontalier connaît une très forte croissance économique qui entraîne une importante augmentation de la population.

## Assurer un développement urbain équilibré et polycentrique en intensifiant les collaborations

Un développement équilibré des différentes polarités urbaines est privilégié en matière d'habitat, d'emploi, de services, d'équipements, d'espaces publics et de loisirs. La mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle est renforcée. La croissance est absorbée par la densification et la requalification des territoires urbanisés existants, notamment dans les agglomérations et les centres urbains, en favorisant la proximité et en valorisant le patrimoine.

L'étalement urbain est maîtrisé. Dans les régions rurales, les bourgs et les cœurs de village sont revitalisés et mis en réseau. Ceux-ci répondent aux besoins essentiels des résidents avec une offre diversifiée de services et d'équipements qui permet de limiter les déplacements.

Les collaborations entre les agglomérations et avec les autres territoires d'action, ainsi qu'avec les territoires transfrontaliers, sont développées et renforcées. La participation de la population, de la société civile et des acteurs locaux dans le développement des projets enrichit l'action publique.

## Préserver et développer les milieux naturels et les paysages emblématiques

Partout où cela est possible, la primauté est accordée au socle du vivant, c'est-à-dire aux espaces fondamentaux pour la biodiversité et ses services écosystémiques, ainsi qu'aux connexions entre eux, qui sont rétablies. L'intégrité du réseau hydrographique et la qualité des eaux du Léman, de ses rives et de ses affluents sont préservées par une coordination transfrontalière des acteurs de la gestion intégrée des eaux. L'infrastructure écologique, via les trames vertes, brunes et bleues, est enrichie en limite et au sein des tissus urbains, notamment pour atténuer les effets du changement climatique.

Les paysages emblématiques, notamment en lien avec le Rhône et le Léman, sont préservés et leurs qualités valorisées. Les régions agricoles, qui contribuent à la sécurité et la souveraineté alimentaire, sont préservées de l'étalement urbain. La production d'énergie renouvelable tient compte de la protection de l'environnement et des paysages.

## Assurer une offre de logements, de services et d'équipements diversifiée, tout en renforçant l'attractivité économique et en promouvant les principes de circularité

Une offre équilibrée de logements, d'équipements, de commerces et de services suffisante et diversifiée, adaptée aux besoins, est disponible et accessible à toutes les catégories de la population. La qualité des espaces publics et de l'habitat favorise le vivre ensemble et la proximité.

Les principes de circularité et de synergie entre activités économiques et ressources énergétiques sont renforcés. Les réseaux de chauffage à distance sont alimentés par des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des bâtiments est soutenu. Les nouvelles constructions sont conçues de manière à réduire la consommation énergétique et à maximiser la production d'énergie renouvelable.

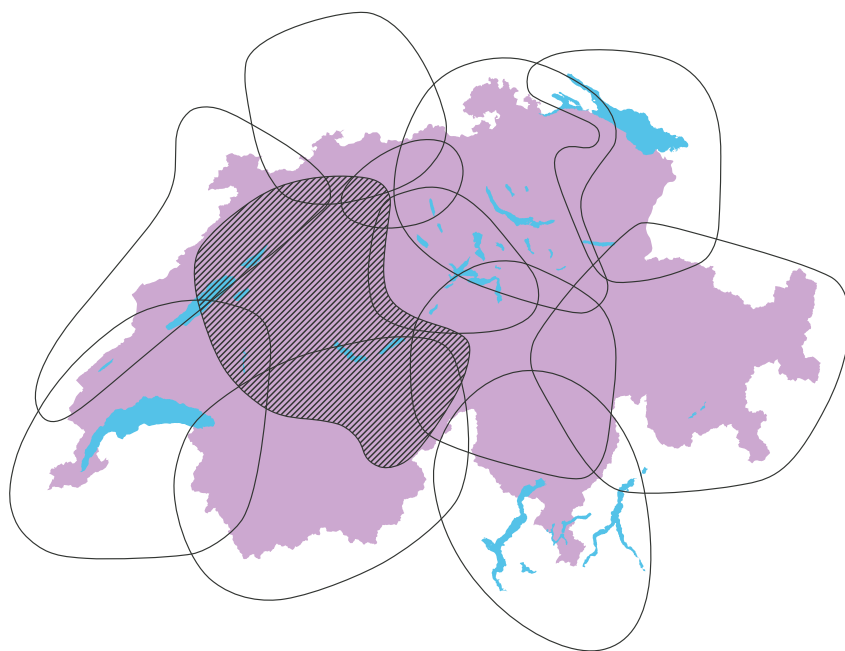
L'innovation, la mutation et l'implantation des entreprises dans des pôles d'excellence, ainsi que des synergies avec les universités, les hautes écoles spécialisées et l'EPFL sont encouragées, tout en maintenant et stimulant le tissu économique local. Les zones d'activités industrielles et artisanales sont dimensionnées pour répondre aux besoins actuels et futurs. Pour garantir l'attractivité du territoire d'action, la fonctionnalité et l'attrait de l'aéroport international de Genève doivent être assurés à long terme, tout en limitant autant que possible les nuisances qu'il génère.

## Développer des systèmes de transport public et de mobilité active performants et redondants

Des systèmes de transport public performants sont développés pour assurer le report modal et pour maîtriser la mobilité, notamment transfrontalière et touristique. Tant l'amélioration de lignes ferroviaires existantes que la création de nouvelles lignes, assurant la redondance du réseau pour les voyageurs et les marchandises, nécessitent d'importants investissements pour améliorer la desserte dans les agglomérations, relier les principaux centres urbains du territoire d'action, ceux des territoires adjacents et de la Suisse entière. Les liaisons ferroviaires internationales sont renforcées et développées notamment pour assurer la connexion sur le plan régional et national au réseau européen à grande vitesse.

L'extension des infrastructures de mobilité active est poursuivie, afin de constituer un tissu cohérent et continu permettant des déplacements sécurisés à toutes les échelles. Le transport lacustre de voyageurs sur le Léman offre des liaisons performantes. Les infrastructures routières sont optimisées pour délester les agglomérations du trafic et requalifier les réseaux routiers locaux en faveur des transports publics, des mobilités actives et des espaces publics. Pour répondre aux besoins d'approvisionnement du territoire, un système de distribution logistique optimisé et décarboné est favorisé.

# Région capitale suisse



La Région capitale suisse comprend le canton de Berne ainsi que des parties des cantons de Soleure, Neuchâtel, Fribourg et du Valais. Sa zone élargie s'étend jusqu'au canton de Vaud et à la chaîne du Jura. Bilingue, la Région capitale suisse, en sa qualité de centre politique et administratif, occupe une position particulière. Région-pont entre les espaces linguistiques, elle apporte une contribution centrale à la cohésion sociale et au fonctionnement de l'État, de la société et de l'économie.

La région accueille les grandes entreprises fédérales ainsi que d'importantes entreprises d'infrastructures et de services, des associations économiques et des groupes d'intérêts. Ce réseau dense offre une occasion unique de développer des projets innovants. Outre les industries traditionnelles que sont l'horlogerie, la construction mécanique et la microtechnique, les technologies de l'information, de l'aéronautique et de la communication, ainsi que les technologies médicales, environnementales et énergétiques, la biotechnologie et l'industrie pharmaceutique constituent des axes prioritaires.

La Région capitale suisse offre des paysages variés et un réseau de rivières et de lacs. Elle se caractérise par une grande diversité de qualité de vie et de travail en milieu urbain, rural et alpin, et revêt une importance touristique grâce à des destinations de renommée mondiale.

La Région capitale suisse s'appuie sur son rôle de centre de pilotage politique et d'espace économique au centre des espaces métropolitains. Elle vise à développer la performance économique et à promouvoir la qualité de vie de tous les habitants grâce à une coopération interrégionale et intercantonale renforcée.

## Renforcer l'économie de la connaissance et les secteurs clés

La Région capitale suisse met en réseau l'économie, la politique, la formation et la recherche et contribue ainsi à la compétitivité de la Suisse en complétant les atouts des autres espaces économiques.

Elle occupe une position de leader dans l'industrie des machines de précision, de l'horlogerie et des technologies médicales. Les entreprises proches de la Confédération et de nombreuses entreprises d'infrastructure y ont leur siège. La médecine de pointe, les technologies de l'information et de la communication, les technologies aéronautiques, environnementales et énergétiques ainsi que la biotechnologie et l'industrie pharmaceutique constituent d'autres axes prioritaires. Le développement de l'énergie hydraulique et solaire assure une production d'énergie durable et fiable.

Une offre de formation exceptionnelle au niveau tertiaire et des institutions de recherche et d'innovation performantes constituent la base du renforcement d'une économie innovante et à forte valeur ajoutée.

La collaboration renforcée entre les hautes écoles et l'hôpital universitaire de l'Île, le développement de l'écosystème d'innovation (p. ex. sitem-insel, CSEM Neuchâtel et Berne, SIP Biel/Bienne, Bluefactory, SCDH Nidau, Energypolis) ou la mise en place des plateformes d'échange Smart Capital Region, Digital Impact Network, Cluster Food & Nutrition sont des exemples établis de la collaboration visée.

## Utiliser le centre politique national

Les avantages liés au statut de centre politique et de siège des représentations diplomatiques doivent être encore mieux exploités par les institutions et les associations faitières. Le centre politique de Berne dispose d'une excellente infrastructure pour les congrès, d'un large choix d'entreprises de conseil et de services et d'offres de formation plurilingues. La Région capitale suisse renforce sa position de centre de compétences pour la formation en management public.

## Valoriser la fonction de pont entre les régions linguistiques

La Région capitale suisse revêt une grande importance pour l'identité politique et culturelle et donc pour la cohésion sociale de la Suisse. Tous les cantons et villes bilingues (FR/DE) sont membres de l'association Région capitale suisse. Elle relie la culture et la langue de Romandie et de Suisse alémanique. Elle est la plaque tournante nationale entre les espaces métropolitains sur le plan géographique, économique, politique et des transports. Ces fonctions de pont doivent être valorisées.

## Permettre une qualité de vie et d'habitat élevée

La Région capitale suisse encourage des lieux de vie attractifs et abordables (p. ex. les quartiers à énergie positive QEP) bénéficiant de liaisons de transport optimales et d'espaces de loisirs accessibles.

Les espaces urbains et ruraux imbriqués d'un point de vue fonctionnel élaborent ensemble des stratégies territoriales pour le développement de l'habitat, des emplois, des services, des zones de détente et du paysage. Ils coordonnent les infrastructures, notamment en vue de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Le développement urbain se concentre en priorité sur les centres urbains afin de préserver les paysages ouverts avec leurs utilisations agricoles et récréatives et de renforcer leur fonction dans le réseau écologique.

## Créer les conditions-cadres pour les emplois régionaux

La Région capitale suisse dispose d'espaces et de potentiel pour un développement territorial et économique durable. Elle a identifié 23 sites qui doivent être développés en priorité.

Des conditions-cadres appropriées pour les emplois dans le commerce, le secteur des services et l'industrie sont créées sur des sites bien desservis et adaptés à l'aménagement du territoire. La Région capitale suisse souhaite développer le territoire dédié à l'emploi de manière à offrir une haute qualité de vie aux employés sur leurs lieux de travail.

## Plaque tournante nationale des transports

La Région capitale suisse est tributaire de liaisons de transport efficaces tant pour les biens que pour les personnes : au sein de la région, pour l'interconnexion avec les autres espaces et l'intégration dans le réseau de transport international.

La performance du nœud ferroviaire de Berne, d'importance nationale, doit être garantie à long terme. Le raccordement au réseau ferroviaire européen de lignes à grande vitesse (LGV) doit être assuré par des liaisons directes attractives.

Les axes importants sont les liaisons est-ouest Suisse orientale – Zurich – Berne – Lausanne/Genève et le long du pied sud du Jura (Olten – Soleure – Granges – Bienne – Neuchâtel – Lausanne/Genève), ainsi que les liaisons nord-sud Allemagne – Bâle – Italie via la ligne du Lötschberg et France/Paris – Berne. Le trafic de loisirs et de tourisme constitue un défi particulier dans le territoire d'action en raison des sollicitations saisonnières des systèmes de transport (surtout entre Berne et l'Oberland bernois ou le Valais).

La Région capitale suisse s'engage en faveur de l'intégration nationale et internationale et soutient des projets prioritaires pour le développement de la région (par exemple la liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la ligne ferroviaire entre Romont et Fribourg et le tunnel du Lötschberg). Elle développe progressivement un système de RER interrégional et coordonné.

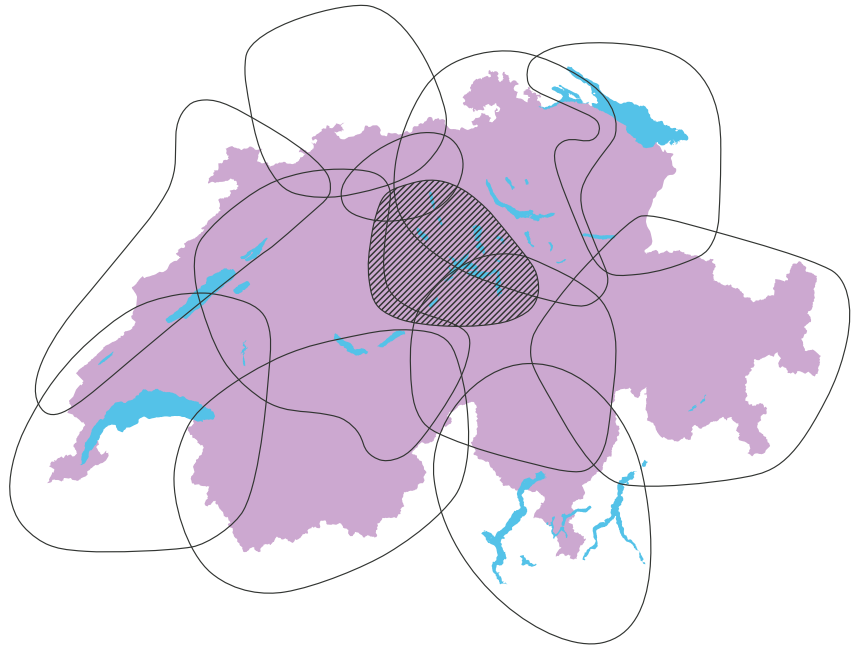
## Combiner les qualités urbaines, rurales et alpines

Avec ses villes et ses agglomérations, ses espaces ruraux diversifiés et ses régions alpines, la Région capitale suisse dispose d'une combinaison unique de qualités différentes. Celles-ci créent une identité commune. Elle exploite ces potentiels et atouts paysagers, touristiques et culturels.

## Exploiter le potentiel de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire

Les grands espaces ouverts et continus – notamment dans le Seeland, le bas Emmental, la plaine de la Broye ainsi que les vallées de la Gürbe et de l'Aar – abritent les principales zones de production agricole et sylvicole de Suisse. Outre ses bases de production, ce territoire d'action se caractérise également par la présence d'importants transformateurs de produits agricoles et d'exploitations viticoles d'envergure nationale et internationale. Il convient d'exploiter ce potentiel.

# Lucerne



Le territoire d'action de Lucerne comprend les cantons de Lucerne, Nidwald, Obwald, Zoug, ainsi que certaines parties des cantons de Schwyz et d'Argovie. Sa zone d'influence s'étend également aux cantons d'Uri et de Berne ainsi qu'en direction de Zurich et du canton d'Argovie.

L'agglomération de Lucerne est située au centre du territoire d'action, au cœur d'un réseau de centres ruraux et de villes petites et moyennes. Elle marque de son empreinte la région et remplit des fonctions importantes pour la Suisse centrale.

Les hautes écoles, la culture, les congrès, les loisirs et le tourisme confèrent à ce territoire d'action un rayonnement national et international. Pôle d'innovation pour la recherche, la technologie et les services, il revêt une importance économique indéniable. Du point de vue paysager, cet espace se caractérise par des étendues lacustres nichées dans un paysage de collines et de montagnes préservé.

Bien desservi par les transports, le territoire d'action est étroitement lié aux espaces métropolitains qui l'entourent et assure une fonction de pont entre les Alpes et le Plateau.

Le territoire d'action de Lucerne doit définir sa position et son développement futur en tenant compte de sa situation particulière : il est à la fois partie intégrante de l'espace métropolitain de Zurich et un espace à part entière, doté d'une identité bien définie. La difficulté consiste à combiner croissance et mobilité avec la protection du paysage, une urbanisation durable et une qualité de vie élevée.

## Se profiler comme espace à part entière

Son rayonnement national et international doit beaucoup aux secteurs de la culture, de l'éducation et du tourisme, ainsi qu'à la qualité élevée de l'habitat. Ce sont autant d'atouts à promouvoir et à soutenir. Par ailleurs, le potentiel des industries et des entreprises de services locales doit être davantage exploité et développé. Il convient de renforcer les pôles de développement économique et les zones de travail ainsi que leur disponibilité et leur accessibilité. Il est également important de mettre en relation les acteurs économiques avec les établissements d'enseignement et de recherche de la région de Lucerne et de l'espace métropolitain de Zurich. La collaboration régionale revêt généralement une grande importance.

## Valoriser l'espace urbain de Lucerne

Il convient d'instaurer une nouvelle qualité urbaine notamment dans les pôles de développement de Lucerne Nord, de Lucerne Sud et de Lucerne Est. Une offre diversifiée, attractive et interconnectée en matière de culture, d'économie et de logements, doit être développée dans tout l'espace urbain. Il convient de veiller à ce qu'une part suffisante de logements abordables soit disponible et de créer des espaces non construits adaptés au climat. La mise en réseau de ces pôles de développement urbain doit être prioritairement garantie par des infrastructures de transport fonctionnelles, offrant une desserte dense en transports publics (train et bus), ainsi que des liaisons piétonnes et cyclables sûres.

## Renforcer les centres ruraux

Les centres situés dans l'espace rural doivent être renforcés dans leurs fonctions pour cet espace. Les services et les pôles économiques locaux doivent y être concentrés. Les fusions de communes contribuent à renforcer l'espace rural et à faciliter la coordination du développement de l'urbanisation et des transports. Les différents espaces ruraux développent des profils distincts qui mettent l'accent sur leurs atouts respectifs dans le tourisme, l'agriculture, les loisirs de proximité et l'énergie, et assument un rôle complémentaire vis-à-vis de l'espace urbain.

## Soutenir une urbanisation durable

Les zones urbanisées sont densifiées avec soin et adaptées au changement climatique, en privilégiant des formes d'habitat économes en énergie et en utilisant, dans la mesure du possible, des matériaux de construction à faible émission de gaz à effet de serre ou neutres. Le patrimoine bâti, élément essentiel de l'identité locale, doit être respecté. Les zones d'activités doivent être développées de manière à optimiser l'utilisation de l'espace et dans une optique de qualité.

## Promouvoir un développement durable des transports

Il convient de promouvoir systématiquement des formes de mobilité économes en surface et en énergie et de les relier intelligemment entre elles au moyen d'interfaces et d'aires de transbordement multimodales, mais aussi d'outils numériques. Le transfert de la mobilité vers les transports publics doit être encouragé et la priorité accordée aux transports publics routiers. Il faut promouvoir un réseau continu de voies cyclables sûres et de chemins piétonniers bien reliés. La compatibilité de l'infrastructure routière avec les zones habitées, ainsi qu'avec les objectifs climatiques et environnementaux doit être garantie.

## Renforcer l'axe Lucerne – Zoug – Zurich et le relier à d'autres territoires

L'agglomération de Lucerne doit être développée en tant que pôle de développement bien desservi et clairement délimité au sein de l'espace métropolitain de Zurich, ainsi qu'en tant que centre de la Suisse centrale. Les infrastructures de transport doivent être coordonnées avec le développement de l'urbanisation afin d'éviter l'étalement urbain et de préserver les qualités paysagères, malgré la croissance démographique et économique ainsi que l'offre supplémentaire de transports. La fonctionnalité de l'axe ferroviaire Berne/Bâle – Sursee – Lucerne – Rotkreuz – Zoug – Zurich/Arth-Goldau – Bellinzone et du nœud ferroviaire de Lucerne doit être améliorée, notamment grâce à un tracé continu, à des augmentations de capacité et à une densification des cadences.

## Mettre en place un système RER attractif

Le système RER doit être optimisé dans l'ensemble de la région, en tenant compte des autres modes de transport ferroviaire. La priorité est accordée aux liaisons rapides et fréquentes entre les centres, notamment pour favoriser le transfert du transport individuel motorisé vers les transports publics. Il est également nécessaire de densifier l'offre sur les axes de développement. Afin d'éviter l'aggravation de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts existants. L'axe Berne/Bâle – Sursee – Rotkreuz – Zoug – Zurich/Arth – Goldau – Bellinzone est une condition préalable à la mise en place d'un système RER performant.

## Garantir la fonctionnalité du réseau routier

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier sur les tronçons Emmen Nord – Buchrain, Buchrain – Rütihof – Blegi et Lucerne Sud – Hergiswil. Les infrastructures de transport local doivent être coordonnées avec le développement urbain.

## Concentrer les espaces de loisirs et de détente

Les espaces de loisirs et de détente utilisés de manière intensive doivent être concentrés, limités en superficie et davantage utilisés à des fins multiples afin de préserver d'autres espaces.

## Promouvoir les qualités paysagères du lac des Quatre-Cantons et des paysages de collines

Le lac des Quatre-Cantons est une composante identitaire du territoire d'action. Avec les sommets du Titlis, du Pilate et du Rigi, il constitue l'un des principaux atouts touristiques de la Suisse centrale. Ces qualités doivent être préservées et mises en valeur. Les paysages de collines ouvertes, caractéristiques du territoire d'action doivent être entretenus et valorisés. Les travaux menés dans le cadre de la réserve de biosphère de l'UNESCO de l'Entlebuch doivent être poursuivis et étendus aux régions avoisinantes. Le développement de l'urbanisation doit aussi prendre en compte les besoins de la population en matière de loisirs et de détente.

## Protéger les paysages lacustres de l'étalement urbain en concentrant l'urbanisation dans certaines zones

Les paysages lacustres entre Zurich, Aarau et Zoug, en particulier ceux qui entourent les lacs de Sempach, de Baldegg et de Hallwil, doivent être protégés de l'étalement urbain. La région doit être préservée en tant que paysage varié à caractère rural, avec des activités agricoles et sylvicoles, et valorisée en tant qu'espace naturel et de détente attractif, notamment en délimitant clairement les pôles de développement le long de l'axe principal Lucerne – Sursee – Zofingue et dans le Seetal. Il convient d'exploiter les synergies avec la protection contre les crues, par exemple en préservant des espaces exempts d'infrastructures et d'habitations suffisamment grands pour les rivières, comme la Reuss et la Suhre, et les ruisseaux, et en les valorisant sur le plan écologique.

## Valoriser les grandes zones agricoles et favoriser la biodiversité

Dans les différents types de paysages situés en dehors de la zone à bâtir, il convient d'éviter autant que possible les bâtiments et les installations non conformes à l'affectation de la zone afin de lutter contre l'étalement urbain. Ces régions servent d'une part à une agriculture multifonctionnelle productive et à faibles émissions ; d'autre part, elles doivent être valorisées de manière significative sur le plan écologique afin de promouvoir la biodiversité, notamment grâce à une mise en réseau améliorée des réserves naturelles existantes. Leur caractère de paysage rural sera ainsi renforcé et développé.

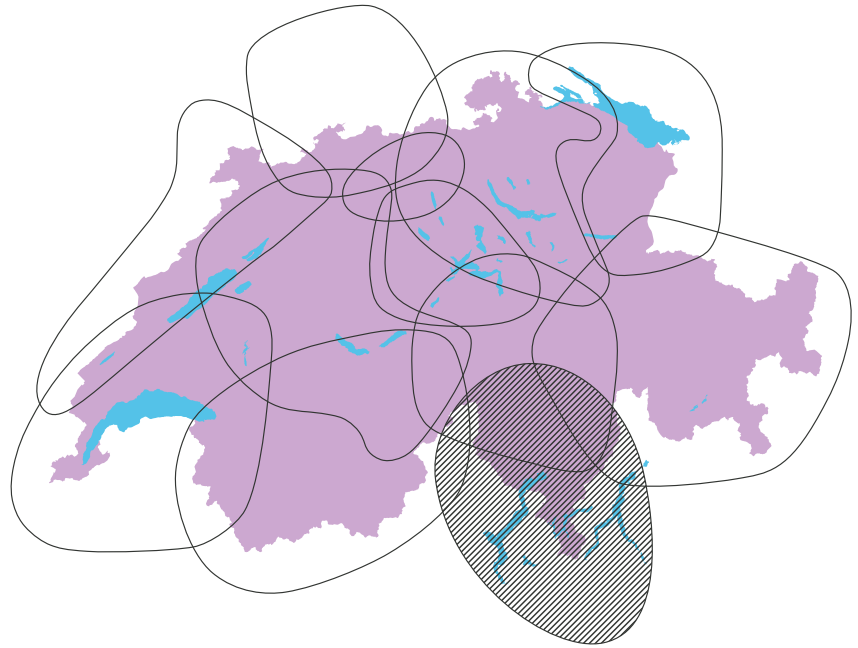
## Donner la priorité aux énergies renouvelables et les intégrer dans le paysage

L'efficacité énergétique doit être améliorée de manière générale, en mettant l'accent sur une production et une consommation systématiques et économes d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique. Lors de l'évaluation des sites potentiels de production d'énergie, les zones déjà construites, desservies ou impactées sont à privilégier par rapport aux paysages intacts. L'aménagement ou la construction de nouvelles lignes à haute tension doit être conçu de manière à s'intégrer dans le paysage et à être compatible avec l'urbanisation.

## Garantir une extraction et une mise en décharge des matériaux compatibles

Une économie circulaire bien établie permet de réduire considérablement les déchets. De plus, les zones d'extraction de matériaux et les décharges sont exploitées et aménagées dans le respect du paysage.

# Città Ticino



La Città Ticino s'étend des Alpes à l'Italie, en bordant les Grisons, le Valais, Uri, ainsi que la Lombardie et le Piémont. Son territoire se caractérise par des montagnes aux vallées étroites au nord et des collines entrecoupées de lacs au sud. Elle se situe au carrefour des espaces métropolitains de Zurich et de Milan.

Les agglomérations de Locarno, Bellinzone, Lugano et Chiasso-Mendrisio, avec leurs aires d'influence respectives, forment un réseau urbain marqué par des échanges et des relations intenses, notamment grâce au développement important des transports publics. Dans ce réseau, chaque agglomération cultive ses vocations et son identité dans une optique de complémentarité et de renforcement de la cohésion et des équilibres territoriaux au sein de la Città Ticino grâce à la coordination de différentes politiques sectorielles.

La Città Ticino devra accroître son attractivité auprès des habitants, des travailleurs, des entreprises et des visiteurs, en relevant les défis posés par les transitions climatique, énergétique et numérique, qui sont autant d'occasions de poursuivre le développement d'initiatives et de projets dans les domaines universitaire, scientifique, industriel, touristique et énergétique. Elle renforcera ainsi sa position et son identité entre Zurich et Milan.

Les projets d'infrastructure, en particulier l'achèvement et le renforcement des grandes infrastructures le long de l'axe nord-sud, ainsi que la rénovation des centrales hydroélectriques et des lignes à haute tension, doivent être considérés comme une occasion d'améliorer et de mettre en valeur les qualités territoriales et paysagères de la Città Ticino.

## Renforcer le positionnement dans le contexte national et transfrontalier

Il convient d'intensifier la collaboration et le développement de projets dans les domaines de l'économie, de la formation, de la culture, des transports, de l'environnement et dans le secteur social, en collaboration avec la Confédération, les cantons et les villes suisses, ainsi qu'avec la zone transfrontalière, en particulier la métropole milanaise.

La Città Ticino doit davantage se profiler comme un territoire d'opportunités en matière de logement, d'emploi, de formation et de tourisme. Il faut donc encourager une offre résidentielle adaptée à tous les groupes sociaux et démographiques, acquérir une plus grande visibilité sur les marchés internationaux grâce à la collaboration avec l'agence Greater Zurich Area et poursuivre le développement du Switzerland Innovation Park Ticino et de ses centres de compétences (sciences de la vie, mécanique, électronique et technologies des matériaux), afin de promouvoir des synergies entre l'économie et les établissements universitaires, de créer des projets de recherche et de développement, d'attirer des activités de pointe et de générer des emplois intéressants. Il faut également poursuivre le développement des réseaux de mobilité (transport individuel, public, cycliste et piéton) et des réseaux numériques intégrés et efficaces, ainsi que promouvoir un tourisme durable et quatre saisons.

## Coordonner les politiques sectorielles pour une répartition équilibrée des infrastructures, des services et des activités

La coordination des différentes politiques sectorielles garantira l'implantation des infrastructures, des services et des activités aux endroits les plus appropriés en tenant compte de l'accessibilité, des vocations et du potentiel des quatre agglomérations et de leurs aires d'influence, ainsi que des espaces fonctionnels (centre, suburbain, périurbain, arrière-pays et montagne). La réforme des communes, les projets d'agglomération et la politique de développement économique contribuent notamment à atteindre cet objectif.

## Développer l'infrastructure écologique pour garantir la qualité de vie

La politique de mise en réseau des aires de protection de la faune et de la flore ainsi que des parcs naturels – des montagnes jusqu'en plaine, des espaces agricoles aux espaces anthropisés, des agglomérations urbaines aux zones rurales –, permettra de favoriser la biodiversité, de créer une infrastructure écologique qu'il faut respecter et coordonner avec le développement de l'urbanisation, des infrastructures de mobilité et d'approvisionnement. Cette coordination vise à préserver et à améliorer la qualité de vie des personnes qui habitent la Città Ticino, s'y forment, y travaillent ou la visitent.

## Entretenir et valoriser les paysages

Les paysages de la Città Ticino sont variés et témoignent de la relation historique entre l'humain et la nature : les montagnes avec leurs alpages, leurs mayens et leurs « rustici », les collines avec leurs vignobles et leurs centres historiques, les vallées étroites avec leurs zones agricoles, leurs cours d'eau et leurs lacs, ainsi que les villes avec leurs vestiges architecturaux et urbains. La Conception paysage du Tessin identifie des stratégies et des actions pour les valoriser, tout en intégrant les politiques de protection des biens culturels, de soutien aux projets locaux et régionaux liés au paysage ainsi qu'au développement de l'agriculture, qui constitue également un secteur économique.

## Valoriser les sources d'énergie renouvelable indigènes et renforcer la résilience au changement climatique

Le plan énergétique et climatique cantonal de la Città Ticino identifie les actions en faveur de la transition énergétique des sources fossiles vers les sources renouvelables et de l'adaptation au changement climatique. Les priorités sont les suivantes : optimiser les grandes installations hydroélectriques existantes, en particulier les barrages du Sambuco et de la Verzasca, étendre le parc éolien du Saint-Gothard, mettre en place des mesures incitatives pour favoriser l'efficacité énergétique, les économies et la production d'énergie en milieu bâti, protéger les installations et les infrastructures contre les risques naturels et adopter une approche systémique et interdisciplinaire de la gestion du changement climatique.

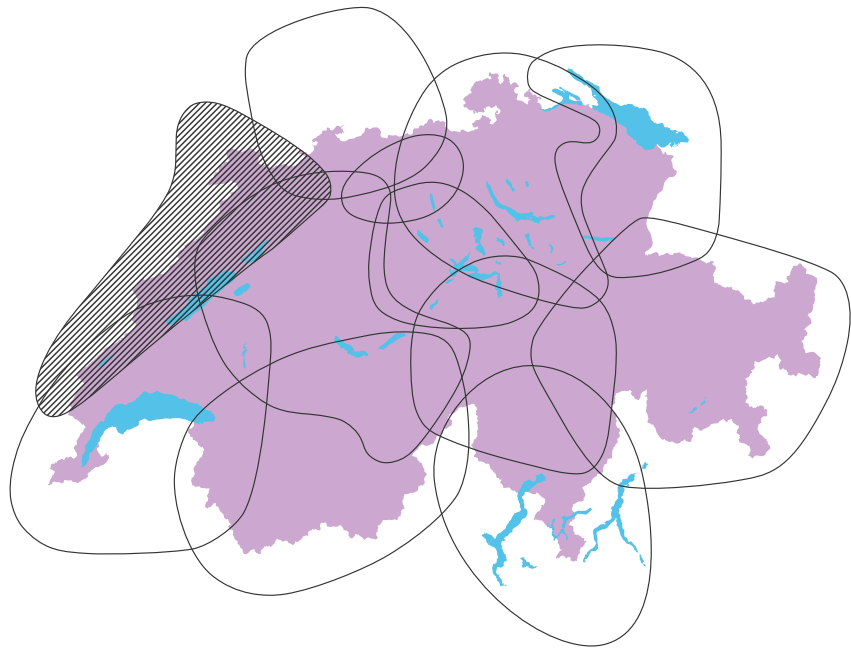
## Achever AlpTransit

L'achèvement d'AlpTransit et des liaisons vers l'Europe du Nord permettra de poursuivre le transfert des marchandises de la route au rail, sans compromettre les capacités de transport de passagers. Cela permettra d'améliorer la situation environnementale des centres d'agglomérations, des zones suburbaines et périurbaines, et ouvrira de nouvelles possibilités de développement de l'offre de transports publics.

## Assurer la mobilité interne et améliorer les connexions avec l'extérieur

Le bon fonctionnement de la mobilité des personnes et des marchandises à l'intérieur de la Città Ticino doit être assuré par des infrastructures complémentaires, adaptées au type de demande et au contexte territorial, environnemental et fonctionnel des différents espaces géographiques. Outre le soutien aux transports publics et à la mobilité cycliste et piétonne, il convient d'étudier de nouvelles formes de mobilité (à la demande, partagée et automatisée) et de rechercher des solutions pour décaler les horaires de demande de transport et désengorger les axes routiers et ferroviaires aux heures de pointe. Les infrastructures nécessaires pour garantir des liaisons nationales et internationales toutes les 30 minutes vers Zurich, Lucerne et jusqu'à Bâle, toutes les 15 minutes à l'intérieur de la Città Ticino et entre 15 et 30 minutes vers la Lombardie et le Piémont, permettront d'améliorer la connexion avec la zone frontalière et le reste de la Suisse.

# Arc jurassien



L'Arc jurassien, caractérisé par une structure urbaine et économique décentralisée, comprend les cantons du Jura et de Neuchâtel, le Jura bernois, le Jura vaudois et le Pied du Jura. Sa sphère d'influence s'étend jusqu'aux cantons de Bâle-Campagne et de Soleure, ainsi qu'à la région frontalière française. L'Arc jurassien se distingue par un secteur économique dynamique qui contribue fortement à la richesse du pays. Il est composé d'entreprises de renommée mondiale actives dans l'industrie de précision (horlogerie, microtechnique, électronique, métallurgie), orientées vers l'exportation. Avec son urbanisation polycentrique, l'Arc jurassien dispose de nombreux atouts, dont la richesse de son patrimoine historique et paysager, la présence de plusieurs parcs naturels régionaux, ou encore une pression foncière moindre que dans les métropoles avoisinantes.

Pour son développement harmonieux et coordonné, l'Arc jurassien dépend d'une bonne collaboration aux échelles intercantonale et transfrontalière. En termes de mobilité, une amélioration des liaisons de transport en son sein et avec les espaces avoisinants, en Suisse comme à l'international, est nécessaire. La vitalité de son économie et les complémentarités entre offres de formation doivent être encouragées afin de soutenir le secteur industriel, de développer et renforcer d'autres secteurs économiques, tels que les services ou le tourisme.

## Favoriser l'attractivité résidentielle et une offre en services publics adaptée

L'attractivité économique et résidentielle de l'Arc jurassien dépend de conditions optimales en matière d'aménagement du territoire. Pour répondre à la fois au besoin de main-d'œuvre de l'économie régionale et à la pénurie de logements dans les agglomérations des régions voisines, les centralités urbaines de l'Arc jurassien doivent s'affirmer comme des lieux de vie et d'habitat. Cela suppose un développement compact et de qualité, avec une offre de logements attractifs, ainsi qu'une bonne desserte en transports publics. De plus, l'individualisation des modes de vie et le vieillissement de la population impliquent le maintien d'un niveau de services adapté.

## Maintenir les conditions-cadres de l'industrie de précision et favoriser la diversité du tissu économique

Les synergies entre les instituts de recherche et de formation et les acteurs économiques doivent être encouragées. Cela inclut le réseau des hautes écoles situées de part et d'autre de la frontière franco-suisse, ainsi que les coopérations avec les territoires d'action voisins. Afin de conserver l'excellence de l'Arc jurassien dans les domaines de l'horlogerie et de la microtechnique, les offres de formation proposées dans ces secteurs doivent être maintenues dans la région et être renforcées. Par ailleurs, afin d'accompagner la diversification du tissu économique, le développement d'autres filières de formation doit être encouragé.

## Améliorer les liaisons de transport ferroviaires internes et externes

La desserte en transports publics doit être améliorée, tant entre les villes de l'Arc jurassien qu'avec les espaces métropolitains et les centres urbains de Suisse et de France. Les connexions via la ligne du Pied-du-Jura, tout comme les projets favorisant un meilleur raccordement régional, sont indispensables en termes d'attractivité résidentielle et économique, ainsi que le transfert modal. Les liaisons internationales, de même que les liaisons ferroviaires nationales via la ligne du Pied-du-Jura, sont à renforcer, tout comme les connexions internes à l'Arc jurassien, notamment entre les villes, et en particulier entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ainsi qu'entre Delémont et La Chaux-de-Fonds. Ces liaisons de transports publics doivent être développées en complémentarité à un réseau routier et autoroutier efficace ; elles prendront également en compte les aéroports régionaux, précieux pour le tourisme d'affaires.

## Développer Jura & Trois-Lacs en sa qualité de destination touristique

Les démarches visant à promouvoir de manière commune la région Jura & Trois-Lacs comme destination d'un tourisme durable respectueux de son patrimoine naturel et paysager sont à soutenir et à valoriser. S'appuyant sur un tourisme individuel existant (agritourisme, œnotourisme, tourisme de randonnée, culturel et d'affaires), le développement touristique régional passe par un allongement des durées de séjour ainsi qu'un renforcement de l'offre hôtelière et des capacités d'accueil. Les paysages caractéristiques de l'Arc jurassien, tels que les crêtes du Jura, les lacs ou les vallées, constituent un vecteur d'attractivité important pour le tourisme durable. Par ailleurs, les parcs naturels régionaux de l'ensemble de l'Arc jurassien gagneraient à être mis en réseau.

## Miser sur l'agriculture et la sylviculture pour l'entretien du paysage

Outre leur fonction productrice, l'agriculture et la sylviculture remplissent un rôle déterminant pour l'entretien du paysage. Les pâturages boisés constituent un élément paysager caractéristique de l'Arc jurassien qui doit être conservé et encouragé dans sa diversité, non seulement à des fins agricoles et sylvicoles, mais aussi touristiques et de loisirs, ainsi que de promotion de la biodiversité. Un développement mesuré et maîtrisé de l'urbanisation est nécessaire afin de garantir les multiples rôles des zones agricoles et sylvicoles.

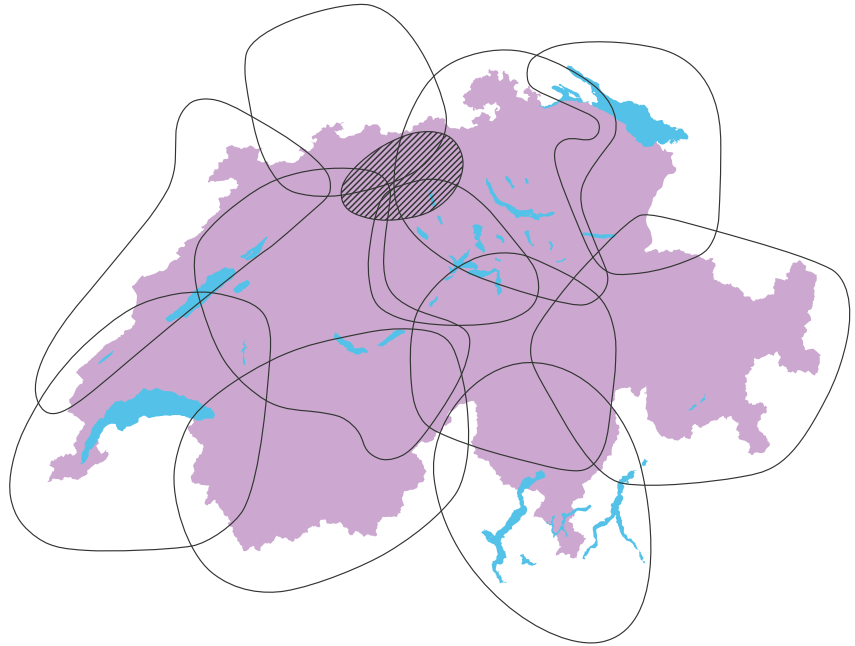
## Concilier production d'énergie renouvelable, ressources disponibles et qualité paysagère

Il y a lieu d'exploiter les ressources énergétiques renouvelables dans les sites qui s'y prêtent. La planification de nouvelles infrastructures doit tenir compte de la protection du paysage, du patrimoine et de la biodiversité. Il s'agit en outre de prendre en compte la disponibilité des ressources naturelles, les projets énergétiques devant par exemple veiller à maintenir une qualité et un niveau d'eau potable suffisants.

## Consolider les collaborations intercantionales et transfrontalières

Les collaborations intercantionales et transfrontalières doivent être renforcées afin de défendre et promouvoir les intérêts de l'Arc jurassien, que ce soit dans les domaines des transports, de la formation, de l'économie, du tourisme ou de l'environnement. Les organismes intercantonaux et transfrontaliers jouent, à cet égard, un rôle déterminant. À l'échelle intercantonale, la « Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 » sert de point d'appui aux collaborations, dans une logique de complémentarité entre acteurs et entre régions.

# Aareland



L'Aareland s'étend d'Oensingen, au pied sud du Jura et le long de l'Aar, jusqu'à l'ouest du canton d'Argovie et à la basse vallée de la Wigger. Il englobe ainsi des régions des cantons d'Argovie, de Soleure et de Lucerne. Les villes d'Aarau, d'Olten et de Zofingue en sont le cœur.

L'Aareland est un espace de vie et économique diversifié, situé entre les grandes agglomérations urbaines de Zurich, Bâle, Berne et du territoire d'action de Lucerne. Il se distingue par une forte dynamique démographique, notamment dans les zones urbaines proches des centres et dans les corridors des agglomérations. Le paysage se caractérise par la coexistence à petite échelle de structures urbaines et villageoises, ainsi que par la présence des cours d'eau de l'Aar, de la Suhre, de la Wigger et de la Dünner, et de la chaîne du Jura.

L'Aareland est le point de rencontre des axes est-ouest et nord-sud du réseau de transport national. Cette situation géographique favorable caractérise le territoire d'action et constitue un facteur important pour le développement économique.

Compte tenu de la forte dynamique démographique, de la pression urbaine qui en résulte et du volume élevé du trafic, la préservation et l'aménagement de milieux urbains et de paysages de grande qualité constituent un défi majeur. L'Aareland doit également conserver son caractère indépendant de territoire à cheval sur trois cantons, sans frontières, situé entre les grandes régions suisses.

## Collaboration au sein de l'association AareLand

Les cantons et régions représentés au sein de l'association AareLand poursuivent leur collaboration dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité par le biais des projets d'agglomération. De plus, la collaboration supra-cantonale et intercantonale doit évoluer vers une collaboration à l'échelle régionale englobant d'autres thèmes relatifs à l'espace de vie et l'espace économique, en plus de l'aménagement du territoire et de la mobilité. L'Aareland s'établit ainsi comme un espace sans frontières et garantit l'implication des communes au niveau approprié.

## Collaboration avec les territoires d'action voisins

Le territoire d'action de l'Aareland est situé entre les grandes agglomérations urbaines de Bâle, Zurich et Berne ainsi que le territoire d'action de Lucerne. La collaboration avec ses voisins revêt donc une importance capitale. L'Aareland constitue également un maillon essentiel vers et entre les espaces métropolitains et est d'une importance centrale pour l'approvisionnement du Plateau.

La coopération intensive entre les institutions de formation et de recherche et l'économie dans l'Aareland et dans les espaces métropolitains voisins favorise l'innovation. Cela permet de développer davantage le savoir-faire dans les secteurs des services et des hautes technologies.

## Aménagement du territoire coordonné et transfrontalier

Grâce à un aménagement du territoire coordonné, les cantons et les régions veillent à ce que le développement urbain et démographique dans l'Aareland se concentre sur les centres des agglomérations. Le développement coordonné des corridors d'agglomération qui relient les centres urbains au-delà des frontières cantonales joue ici un rôle essentiel. Il permet de créer des structures urbaines efficaces et de préserver la coexistence attrayante et à petite échelle entre le paysage, les villes de petite et moyenne taille et les villages.

## Importance nationale pour l'approvisionnement du Plateau

Carrefour des grands axes de transport de la Suisse, l'Aareland joue un rôle crucial dans l'approvisionnement du Plateau suisse en biens d'importance nationale. Pour que cette fonction puisse être remplie de manière durable, il convient, d'une part, de garantir et de développer des sites appropriés pour le secteur de la logistique et de la distribution, directement reliés au réseau routier suprarégional et au rail, de manière à éviter tout impact négatif sur les zones d'habitation et les centres urbains. D'autre part, il est essentiel de garantir l'accessibilité de l'Aareland en veillant à ce que tous les acteurs concernés maintiennent et développent conjointement les infrastructures de transport suprarégionales nécessaires.

## Diversité des milieux naturels et des paysages

Les paysages fluviaux riches en espèces de l'Aar, de la Wigger et de la Dünner, qui caractérisent l'Aareland, servent à la fois à la mise en réseau écologique et à la détente. Afin de minimiser les conflits potentiels entre les personnes en quête de détente et la protection de la nature, il convient de définir des zones prioritaires pour ces deux fonctions. Il s'agit de soustraire les zones prioritaires pour la nature à la pression croissante des activités de loisirs et de les valoriser. Dans les zones prioritaires dédiées aux loisirs, le paysage fluvial doit être valorisé. Il convient de l'aménager en conséquence et de le rendre accessible à pied et à vélo. La mise en œuvre des « parcs d'agglomération » et la valorisation des versants sud du Jura jouent un rôle capital dans le développement des espaces non construits en milieu suburbain.

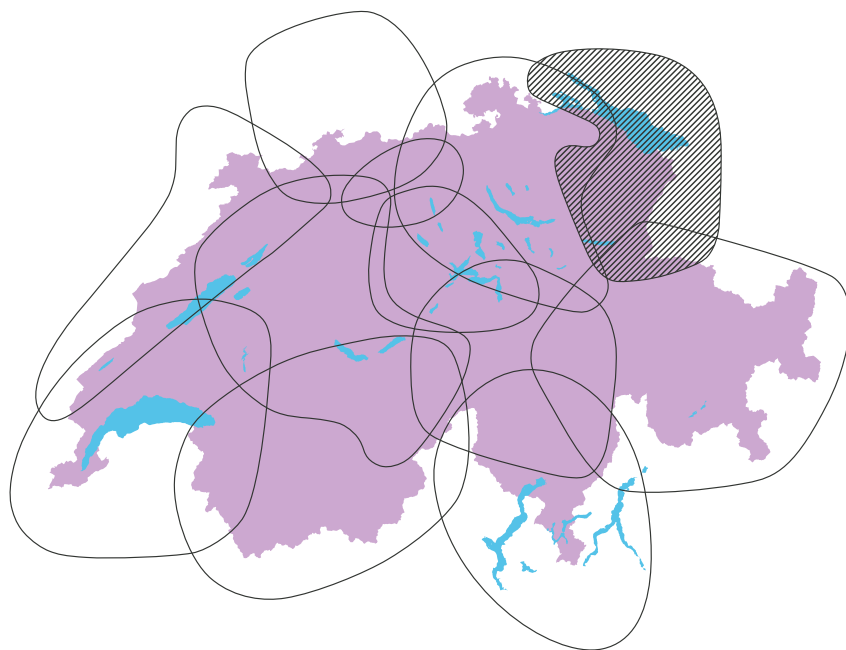
Dans les paysages agricoles, l'agriculture productive adaptée au site doit rester importante dans l'Aareland. Ces paysages doivent être protégés de l'urbanisation et valorisés en tant que paysages cultivés variés. Alors que les versants du Jura et les régions vallonnées de l'Aareland se prêtent à des formes d'exploitation plus extensive, les paysages agricoles ouverts et étendus sont plus prédestinés à de nouvelles formes de production agricole intensive.

Dans les paysages urbanisés de l'Aareland, des espaces non construits doivent être préservés et mis en réseau. Ils contribuent à la qualité de vie dans les centres urbains de plus en plus denses de l'Aareland, renforcent leur identité propre et constituent des éléments importants pour l'adaptation au changement climatique dans les zones urbanisées soumises à des températures élevées. Ils doivent donc être planifiés et aménagés en conséquence.

## Renforcer l'identification et le sentiment d'appartenance à l'Aareland

Avec une planification associant les différents cantons et régions, le sentiment d'appartenance de la population à cet espace fonctionnel commun est l'autre facteur essentiel pour trouver des solutions viables et durables aux défis auxquels est confronté ce territoire d'action. Afin de renforcer la sensibilisation et l'identification de la population à l'Aareland, les activités de l'association AareLand sont communiquées au public, et des sites propices à l'identification et à l'adhésion, tels que les forteresses, les vieilles villes, les points de vue, les rives, les canaux, les forêts, les terrains communaux, etc., seront mis en valeur et ouverts au public.

# Région internationale du lac de Constance



La région internationale du lac de Constance comprend les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Intérieures, la majeure partie du canton de Saint-Gall et des parties du canton de Thurgovie, ainsi que les régions frontalières voisines. Le lac de Constance est l'élément fédérateur qui forge l'identité de la région.

La région se caractérise par une structure polycentrique du milieu bâti, avec des agglomérations de taille petite et moyenne, dont les centres se trouvent parfois au-delà des frontières nationales. Elle est reliée aux villes environnantes et aux grandes régions métropolitaines européennes, en particulier à l'espace métropolitain de Zurich. Les flux pendulaires transfrontaliers sont importants, et requièrent une offre de transports conséquente.

La région internationale du lac de Constance se caractérise par une diversité de qualités paysagères et culturelles qui renforce l'identité et constitue une importante zone de détente de proximité. Elle dispose d'un réseau transfrontalier de connaissances et de formation en constante évolution. Avec son industrie forte et innovante et ses entreprises axées sur l'exportation, en particulier dans le domaine des hautes technologies, elle contribue également de manière significative à la place économique suisse et à sa compétitivité.

Les défis à relever dans la région internationale du lac de Constance consistent à renforcer la coopération, le positionnement commun et le développement, à garantir des liaisons de transport optimisées au sein du territoire d'action et vers l'extérieur, à orienter la croissance démographique vers les centres et à développer les qualités paysagères et naturelles.

## Renforcer les centres

Le rôle de Saint-Gall et de Constance-Kreuzlingen doit être renforcé en tant que principaux pôles économiques et de formation à rayonnement international et en tant que centres culturels. Les autres centres régionaux et locaux doivent également être développés de manière intégrative et durable.

## Positionner les agglomérations et les villes

Les villes et les agglomérations identifient leurs atouts et leurs potentiels respectifs, intensifient les coopérations thématiques et recherchent une répartition accrue des fonctions. Cela leur permet de fournir des services efficaces et d'offrir d'excellentes infrastructures. Elles absorbent la croissance démographique grâce à une densification ciblée.

## Promouvoir la collaboration transfrontalière

La coopération transfrontalière permet de mieux exploiter le potentiel de la région et de relever les défis communs. Les différents niveaux de l'État et les autres acteurs concernés (cantons, villes, communes, régions, districts, pays voisins, organisations thématiques) collaborent à cet effet. Un service de coordination au niveau cantonal fait le lien entre ces acteurs, les implique de manière précoce et adaptée et se concentre sur les thèmes pertinents pour la région. Dans la mesure du possible, le travail de planification et la mise en œuvre des projets s'effectuent dans le cadre de structures existantes.

## Mise en réseau du pôle transfrontalier de formation et de recherche

Le processus de coopération transfrontalière lancé dans le domaine des hautes écoles sera poursuivi et développé dans le domaine de la formation professionnelle. Parallèlement, il convient de renforcer la coopération avec le pôle de recherche et de formation de l'espace métropolitain de Zurich et de viser une mise en réseau plus étroite entre les hautes écoles et les entreprises.

## Renforcement de la région polycentrique avec sa qualité de vie élevée (y compris dans les espaces naturels)

Il convient de renforcer l'équilibre entre urbanité et espace naturel et de valoriser le cadre de vie attractif qui en résulte. Il faut notamment prendre en compte l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et le développement sociospatial.

## Utiliser les espaces alpins et préalpins de manière responsable

Les espaces ruraux préalpins et alpins doivent être préservés avec leurs multiples fonctions. Une gestion responsable s'impose pour ces paysages cultivés marqués par l'agriculture et la sylviculture. Il convient notamment d'exploiter les atouts des centres ruraux pour l'habitat, l'entrepreneuriat en réseau et le tourisme.

## Valoriser les paysages de lacs et de rivières

La qualité de la région du lac de Constance, en tant que paysage lacustre et riverain créateur d'identité, doit être améliorée. De même, les paysages fluviaux, tels que le Rhin et la Thur, doivent être valorisés et mis en réseau en tant que zones de détente de proximité et d'espaces proches de l'état naturel.

## Préserver et mettre en réseau les paysages agricoles

Les grandes surfaces agricoles contiguës doivent être protégées contre l'étalement urbain en tant que zones prioritaires pour l'agriculture tout en étant reliées entre elles sur le plan écologique. Dans les zones de collines préalpines également, l'agriculture multifonctionnelle doit être préservée pour la production alimentaire et l'entretien des terres cultivées.

## Améliorer les liaisons de transport

Tous les acteurs veillent ensemble à optimiser les liaisons de transport. La région doit être mieux reliée au réseau national et européen, ainsi qu'au réseau international via l'aéroport de Zurich-Kloten. L'aménagement des lignes ferroviaires et la densification de l'offre via Bregenz vers Munich et via Constance vers Stuttgart permettront de mieux relier le territoire d'action aux métropoles européennes.

## Développer le réseau RER transfrontalier

Il convient de développer le réseau RER transfrontalier et de combler les lacunes. Les obstacles au transfert vers les transports publics doivent être surmontés, qu'il s'agisse de l'accessibilité ou de la suppression des structures tarifaires hétérogènes.

## Garantir le bon fonctionnement du réseau routier

La capacité des réseaux routiers suprarégionaux doit être garantie, en particulier sur les liaisons vers l'étranger. Le réseau des routes nationales doit être aménagé en fonction des besoins. Le développement de l'urbanisation et les infrastructures de transport urbain doivent être coordonnés.

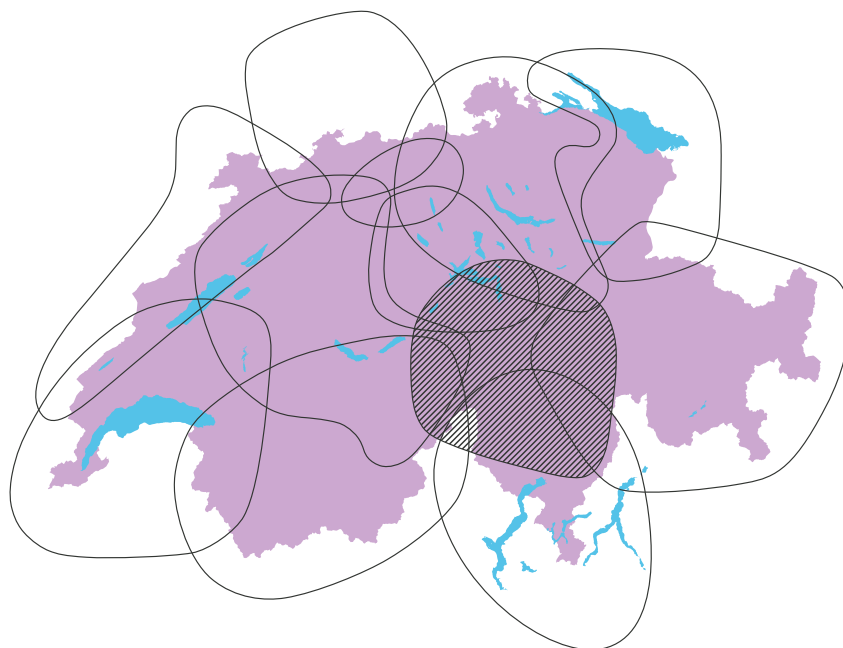
## Développement du pôle économique, en particulier dans le domaine des hautes technologies, et renforcement de son rayonnement

Les potentiels existants dans le secteur hautement innovant de la production seront encore développés et mis en évidence. Le transfert de connaissances entre la recherche appliquée et l'économie doit être renforcé.

## Approvisionnement en énergie

Outre les efforts visant à optimiser la consommation d'énergie, l'utilisation de sources de chaleur renouvelables et le développement de l'énergie hydraulique, éolienne et solaire contribuent à un approvisionnement énergétique plus autonome et décentralisé. À cet égard, il convient de tenir dûment compte des qualités du paysage et de la nature.

# Gothard



Grâce à sa situation au carrefour de l'une des principales transversales alpines nord-sud de la Suisse et de l'axe reliant la vallée du Rhin antérieur à la vallée du Rhône, la région du Gothard revêt une grande importance pour l'Europe et jouit d'un rayonnement considérable. La Reuss, l'Aar, le Rhône, le Tessin, le Rhin et la Linth y prennent leur source, ce qui en fait le château d'eau de la Suisse. Ses principaux points d'accès sont Arth-Goldau, Altdorf, Interlaken, Brigue-Viège, Bellinzone, Ilanz et Coire. Ces villes ne se trouvent toutefois pas au centre, mais à la périphérie de la région. La vallée de la Reuss uranaise, les grandes vallées tessinoises, la vallée du Rhône et la Surselva sont fortement influencées par les infrastructures de transport et d'énergie que la région du Gothard met à la disposition de la Suisse et de l'Europe. Sur les plans économique et culturel, cette région est étroitement liée aux territoires d'action et aux agglomérations voisines, de Zurich, Lucerne et Berne jusqu'au Tessin et à Milan, ainsi qu'aux Alpes orientales et occidentales.

Outre les zones situées le long des axes de transit, la région du Gothard comprend une multitude d'autres vallées aux caractéristiques et identités différentes dans les cantons de Berne (Oberland), Nidwald, Obwald, Uri, Glaris, Grisons, Tessin et Valais. Il s'agit d'un espace de vie, culturel et économique à part entière, doté d'un réseau interne de centres qui assurent l'approvisionnement de base dans les vallées et dans l'ensemble de la région. La densité des infrastructures de liaison alpines entre les sous-régions est élevée. Aujourd'hui, la région est marquée par une dynamique et un changement structurel, avec de nouvelles perspectives de développement dans les centres et dans le secteur du tourisme après la mise en service de la NLFA. Les vallées latérales restent néanmoins touchées par l'exode des jeunes et le vieillissement de la population.

Avec les vallées, les paysages montagneux uniques caractérisent la région du Gothard. Malgré la taille de la région, l'exploitation touristique intensive se concentre sur quelques régions. Elle revêt une importance croissante pour la région.

## Améliorer la mise en réseau et les liaisons avec les espaces économiques et les territoires métropolitains environnants

En raison des multiples relations et interdépendances entre la région du Gothard et les territoires d'action, espaces économiques et métropolitains environnants, il est essentiel de renforcer les liaisons, en particulier dans les transports publics, mais aussi sur les routes. Cela vaut aussi bien pour les points d'accès situés à la périphérie de la région du Gothard que pour les liaisons directes depuis l'intérieur de celle-ci. Les infrastructures ferroviaires de transit doivent permettre d'améliorer la desserte de la région. La ligne de faite du Gothard joue ici un rôle central. Sa fonctionnalité doit être préservée et améliorée.

## Minimiser les effets du changement climatique

Les infrastructures stratégiques importantes, les zones et installations destinées à l'habitat, au travail, aux loisirs et au tourisme sont protégées contre les dangers naturels par des ouvrages de protection et un aménagement du territoire prévoyant. Leur habitabilité et leur utilisation doivent être garanties. Il convient de renforcer l'infrastructure écologique et de préserver, voire d'améliorer la fonctionnalité des espaces naturels.

## Renforcer les pôles économiques, garantir les emplois régionaux et créer des conditions-cadres favorables à leur développement

La Levantine et la vallée de la Reuss uranaise, le Haut-Valais et la vallée du Rhin antérieur jusqu'à Coire, mais aussi la vallée de la Sarnera, le fond de la vallée autour de Stans, le bassin de Schwyz et la vallée de la Linth doivent être renforcés en tant que pôles économiques diversifiés. Ils jouent un rôle très important pour l'approvisionnement et l'emploi.

Dans les centres, il convient de créer des conditions-cadres favorables aux entreprises et aux emplois dans l'artisanat, les services et l'industrie en tenant compte de leur importance et de leur zone de chalandise. Il faut exploiter les possibilités de décentralisation et de diversification des activités économiques et également renforcer et créer des offres éducatives et culturelles.

## Développer des concepts d'approvisionnement à petite échelle

L'approvisionnement de base et les services publics doivent être assurés dans les différentes régions, y compris dans les vallées périphériques. À partir des centres régionaux, il convient de mettre en place et de développer un approvisionnement à petite échelle et flexible.

## Renforcer les zones touristiques et préserver les espaces naturels

Les centres touristiques doivent s'adapter à l'évolution des besoins du public. Il convient de préserver l'équilibre entre les zones à forte ou faible fréquentation touristique d'une part, et les espaces naturels préservés d'autre part. Afin de promouvoir le tourisme toute l'année, il faut mettre en valeur les atouts régionaux dans les domaines de la nature et de la culture. L'accent est mis sur la capacité de la région du Gothard à devenir une destination sportive suprarégionale et polyvalente, offrant des expériences ferroviaires uniques.

La nature, le paysage et l'exploitation touristique sont étroitement liés. Les activités touristiques doivent être orientées vers les régions qui s'y prêtent. La priorité est accordée à une croissance qualitative, avec des séjours plus longs et une valeur ajoutée régionale plus élevée. Il convient de garantir une accessibilité adéquate des centres touristiques. Il faut également développer les liens avec les régions touristiques environnantes, telles que le lac des Quatre-Cantons, Lucerne ou Locarno.

Dans les vallées périphériques, on privilégiera un tourisme à petite échelle, avec la possibilité de séjourner dans les centres des localités ou dans les « rustici » tessinois. L'équilibre entre paysage, tourisme et économie sera la clé du bon fonctionnement de ces régions. Une utilisation judicieuse des éléments qui structurent le paysage doit être possible.

## Créer des logements abordables

De manière générale, il existe une pénurie de logements abordables. Dans les centres touristiques, cette pénurie est particulièrement marquée pour la population locale. Il convient de développer des stratégies adaptées aux spécificités locales pour résoudre ce problème. Des modèles innovants doivent également être mis en œuvre à cet effet.

## Protéger les paysages de haute montagne, exploiter les énergies renouvelables dans des sites appropriés

Les paysages naturels de haute montagne nécessitent une protection accrue. Le choix des zones adaptées à l'installation d'infrastructures de production et de stockage d'énergie à grande échelle (hydroélectricité, énergie éolienne ou photovoltaïque) doit être effectué avec le plus grand soin, en prenant en compte tous les intérêts concernés.

Outre le développement de la production d'électricité en hiver, il existe un potentiel supplémentaire dans le regroupement des infrastructures et des installations existantes afin d'optimiser leur utilisation.

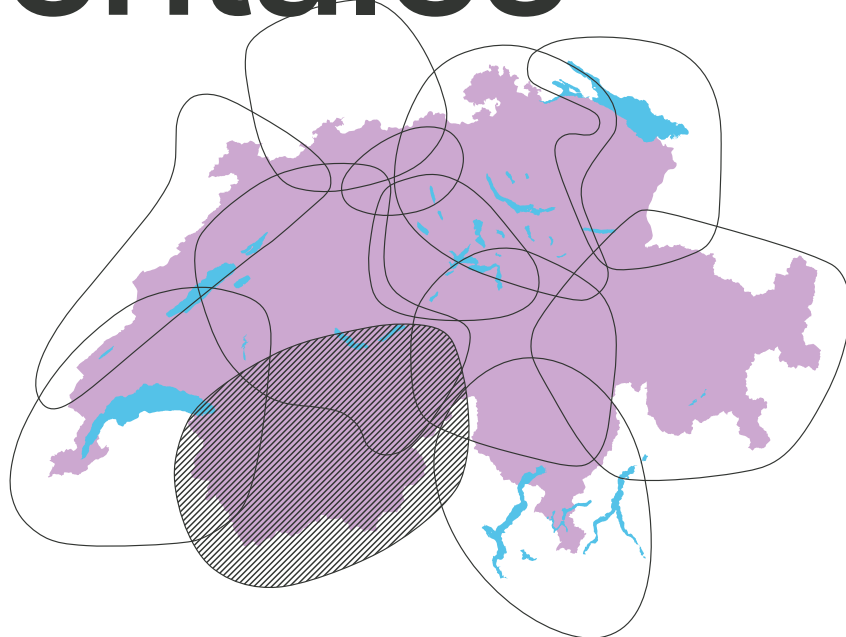
## Renforcer et gérer l'agriculture et la sylviculture, transmettre et valoriser le patrimoine culturel avec discernement

Pour préserver les paysages alpins tout en améliorant leur valorisation économique, il convient de développer un tourisme en lien avec la nature et la culture, ainsi que la production de produits régionaux. Cette démarche doit se faire en étroite collaboration avec l'agriculture et la sylviculture, qui veillent à l'entretien et à la préservation de la qualité des paysages ainsi qu'au renforcement de la biodiversité. Le patrimoine culturel, en particulier les bâtiments caractéristiques et les voies de communication historiques avec leur environnement paysager, doit être valorisé et développé afin de soutenir le développement économique à long terme et de forger l'identité.

## Développer les coopérations intercantionales

Afin de renforcer la fonctionnalité et le rayonnement, et d'utiliser les ressources de manière optimale, il convient de développer les approches existantes de coopération intercantonale. Des projets tels que la mise en œuvre du programme San Gottardo sont très encourageants. Les coopérations dans les domaines des infrastructures, de l'approvisionnement, de l'énergie, de la protection de la nature et de l'espace culturel sont encouragées, en particulier avec la Città Ticino, Lucerne et les Alpes occidentales et orientales.

# Alpes occidentales



Le territoire d'action des Alpes occidentales recouvre le Valais, les Alpes vaudoises et l'Oberland bernois, et s'étend jusqu'aux Alpes fribourgeoises et aux régions frontalières françaises et italiennes. Son attrait est important et il offre des structures d'habitat à taille humaine dans un paysage alpin grandiose. De par son histoire et sa culture, la région est étroitement imbriquée avec le Plateau, le lac Léman, le Val d'Aoste et le Piémont, la vallée d'Ossola et la Lombardie, ainsi qu'avec la région du Gothard, le Tessin et les Grisons. Quatre axes marquent le territoire et le relient à grande échelle : la vallée du Rhône, qui fait partie de l'axe central est-ouest à travers les Alpes, la liaison alpine de Montreux à Berne, la transversale alpine Lötschberg-Simplon et le Grand-Saint-Bernard.

Les Alpes occidentales sont une région touristique importante, de l'Oberland bernois au canton du Valais en passant par les Alpes vaudoises et fribourgeoises. Avec son site Jungfrau-Aletsch inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, sa région transfrontalière Suisse-Italie-France englobant la Pointe Dufour, le Cervin, le Grand Combin et le Mont-Blanc, la vallée du Rhône, Gstaad-Château-d'Oex, Crans-Montana, Verbier, Villars et Saas-Fee, ce territoire d'action dispose d'espaces naturels remarquables et d'atouts touristiques de renommée internationale.

La vallée du Rhône, longue de 100 kilomètres, constitue en Valais un espace économique dynamique relié au réseau national et international. Ce réseau se déploie entre quatre pôles sis dans les agglomérations du Chablais, de Martigny, de Sion-Sierre et de Brigue-Viège. Les Alpes occidentales disposent ainsi d'un tissu économique diversifié.

Parallèlement aux agglomérations et aux destinations touristiques, les centres régionaux et les parcs naturels régionaux jouent un rôle important pour que les petites vallées périphériques à l'habitat dispersé puissent continuer à fonctionner comme espaces de vie, économiques et culturels.

## Améliorer les liaisons avec les espaces économiques et métropolitains environnants

Pour renforcer la compétitivité du territoire d'action, il est nécessaire de développer et d'améliorer les interactions et les liens de chacune de ses régions avec les régions environnantes. Cela concerne notamment l'accès à la région lémanique, à la Région capitale suisse et à l'espace métropolitain de Zurich, mais aussi le renforcement de l'axe transalpin est-ouest en direction du Gothard et des Alpes orientales, et la liaison entre le Haut-Valais et l'Italie via le Simplon.

## Renforcer le réseau interne, garantir l'accessibilité des centres

Il faut garantir que les centres importants des Alpes occidentales soient rapidement accessibles entre eux et depuis les régions voisines. Le maillage fin et le raccordement avec les alentours du territoire d'action doivent être améliorés via d'autres axes consacrés à l'énergie et aux transports. Les liaisons touristiques en provenance de la vallée du Rhône, depuis la Riviera sur le lac Léman et depuis Spiez et Interlaken vers les centres touristiques doivent être améliorées. La fréquence des transports publics doit être optimisée en de nombreux endroits, notamment pour promouvoir le tourisme quatre saisons. Des solutions innovantes doivent être recherchées pour les périodes de pointe. Il est nécessaire de développer des liaisons entre le fond de la vallée et ses flancs ou les vallées latérales, en lien direct avec les gares CFF et les installations à câbles, afin de transférer le trafic pendulaire et touristique de la route vers le rail dans les espaces ruraux et périurbains.

## Minimiser les effets du changement climatique

Les infrastructures stratégiques ainsi que les zones et installations d'habitation, de travail, de loisirs et de tourisme doivent être protégées contre les dangers naturels au moyen d'ouvrages de protection et par un développement territorial prévoyant. Leur habitabilité et leur utilisation doivent être garanties. L'infrastructure écologique doit être renforcée et le fonctionnement des espaces naturels doit être préservé.

## Valoriser la plaine du Rhône en tant qu'espace multifonctionnel, profiler les villes et les agglomérations

Le développement territorial en fond de vallée du Rhône doit être piloté sur la base d'une stratégie intercommunale et interrégionale, tout en tenant compte des besoins relatifs à un développement concentré de l'urbanisation, à l'économie, à l'agriculture, à la protection contre les crues, à la nature et aux loisirs de proximité. La troisième correction du Rhône offre la possibilité de mettre en place une organisation territoriale largement acceptée, répondant aux exigences d'utilisation de l'économie, de l'habitat, de l'agriculture, de la protection contre les crues et du paysage.

Les villes et les agglomérations de la vallée du Rhône identifient leurs points forts et leurs potentiels respectifs afin de mieux répartir les fonctions pour fournir des services efficaces et d'excellentes infrastructures. Il faut poursuivre la dynamique dans le domaine de la formation et des réseaux d'innovation, en mettant l'accent sur la gestion de l'eau et les ressources durables.

Il convient également d'accorder une grande attention à l'intégration paysagère des constructions et des aménagements dans les agglomérations, les villes et les villages, et de poursuivre les efforts en matière de culture du bâti.

## Assurer et créer un cadre favorable à l'emploi régional

Dans les centres, il convient de créer des conditions-cadres favorables pour les entreprises et les emplois dans les secteurs de l'artisanat, des services et de l'industrie. Les activités ayant une utilité directe pour la population résidente doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il faut exploiter les possibilités de décentralisation et de diversification des activités économiques afin de développer le fonctionnement des vallées. Cela nécessite une coordination entre les différentes politiques sectorielles et une gestion régionale des zones d'activités.

## Développer des concepts d'approvisionnement à petite échelle

L'approvisionnement de base et le service public doivent être assurés dans les différentes parties du territoire d'action et jusque dans les vallées périphériques. Dans ces dernières, il convient de mettre en place et de développer un approvisionnement plus flexible et à plus petite échelle à partir des centres régionaux.

## Renforcer les zones touristiques et préserver les espaces naturels

Les destinations touristiques doivent s'adapter à l'évolution des besoins des visiteurs. Les atouts régionaux dans les domaines de la nature, de la culture et de la production agricole locale doivent être mieux mis en valeur afin de promouvoir le tourisme quatre saisons. Le tourisme hivernal sera renforcé par un développement des régions qui s'y prêtent.

L'équilibre entre les régions touristiques fortement ou faiblement exploitées d'une part, et les espaces et paysages naturels intacts d'autre part, doit être préservé. Les activités touristiques doivent être dirigées vers les régions qui s'y prêtent. Les opportunités et les risques liés aux grands complexes touristiques doivent être pris en considération. Les nouvelles installations doivent être intégrées dans les structures existantes ou, si le besoin est avéré, y être rattachées en visant une croissance qualitative, avec des durées de séjour plus longues et plus de valeur ajoutée régionale.

## Créer des logements abordables

De manière générale, les logements abordables font défaut. Dans les centres touristiques, cette pénurie est particulièrement marquée pour la population locale. Il convient de développer des stratégies adaptées au contexte local pour résoudre ce problème. À cet effet, des modèles innovants doivent également être mis en œuvre.

## Protéger les paysages de haute montagne, exploiter les énergies renouvelables à des endroits appropriés

Les paysages naturels de haute montagne ont un besoin accru de protection. Le choix des zones adaptées à l'installation d'infrastructures de production et de stockage d'énergie à grande échelle (hydroélectricité, éolien, PV) doit s'effectuer avec le plus grand soin, en tenant compte de tous les intérêts en présence. Outre le développement de la production hivernale d'électricité, il existe un potentiel supplémentaire consistant à regrouper des infrastructures et installations existantes.

## Renforcer l'agriculture et la sylviculture, utiliser le patrimoine culturel et les paysages avec discernement

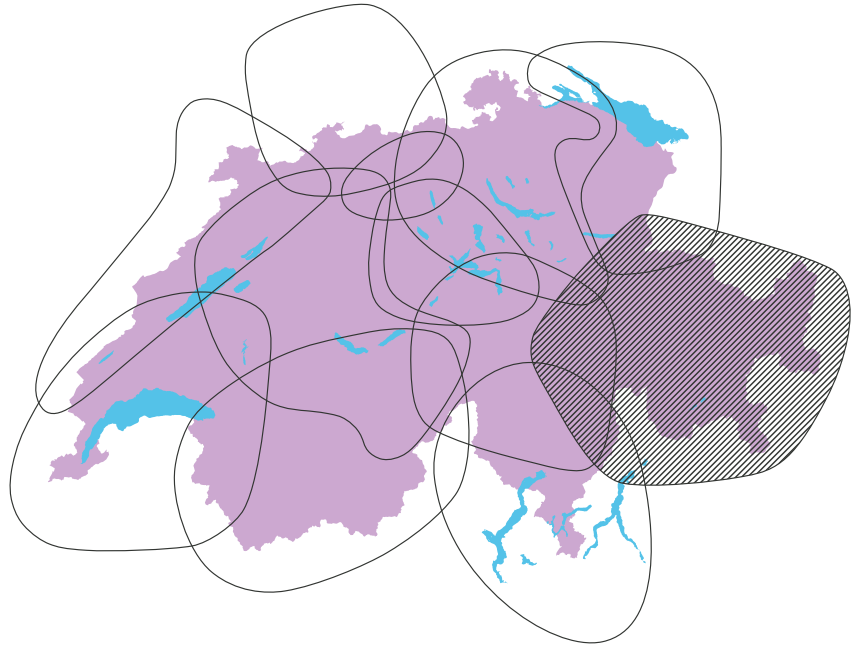
Pour préserver les paysages alpins tout en les exploitant mieux, il faut promouvoir un tourisme naturel et culturel et promouvoir la fabrication de produits régionaux. Cela doit se faire en étroite collaboration avec les parcs naturels régionaux, l'agriculture et l'économie forestière, qui contribuent à la vitalité économique et sociale du territoire d'action, à son important attrait touristique et à la promotion de sa biodiversité. Il convient d'examiner dans quelles régions instaurer des mesures d'encouragement pour empêcher une diminution de l'exploitation agricole et alpestre.

Les différents paysages culturels doivent être développés et entretenus conformément à leur caractère. Le patrimoine culturel doit être entretenu, en particulier les voies de communication historiques, les quartiers de village et les mayens avec leur environnement paysager.

## Développer la collaboration

Les coopérations existantes dans l'Espace Mont-Blanc et la région Domodossola-Val d'Aoste, de même que les coopérations à l'interface du Gothard et de l'Espace métropolitain lémanique transfrontalier incluant la région du Chablais doivent être développées de manière ciblée.

# Alpes orientales



Le territoire d'action trilingue des Alpes orientales se caractérise par ses nombreuses vallées orientées vers différents horizons culturels. Sur le plan économique, il est relié aux espaces métropolitains de Zurich, Munich et Milan. Marqué par des axes de communication et de transit historiques, il entretient également des relations étroites avec la région du lac de Constance et le Vorarlberg au nord, le Tyrol et le Tyrol du Sud à l'est, la Valteline et le Tessin au sud, ainsi que la région du Gothard et les Alpes occidentales à l'ouest.

Certaines de ces voies de communication historiques et transfrontalières sont aujourd'hui devenues des corridors d'infrastructures énergétiques et de transport modernes. Dans le sens nord-sud, il s'agit des liaisons via San Bernardino, Julier – Bernina ou Maloja, Flüela et Ofenpass, ainsi que Oberalp – Lukmanier. Dans le sens est-ouest, il s'agit de la liaison entre la vallée du Rhin antérieur et la vallée du Rhône et de l'axe Engadine – Bergell. Les liaisons routières dominent.

Coire est le centre urbain le plus important du territoire d'action. La sphère d'influence de l'agglomération du même nom couvre une grande partie des Alpes orientales. Avec Klosters-Davos, Engadin St. Moritz, Lenzerheide-Arosa et Flims-Laax, la région compte quatre pôles touristiques de renommée internationale présentant un caractère urbain.

Les centres régionaux approvisionnent la population des vallées et contribuent de manière significative à leur fonctionnement en tant qu'espaces de vie, économiques et culturels.

Outre le tourisme et les entreprises performantes dans l'industrie et les services, la production d'énergie à partir de sources renouvelables revêt une grande importance économique.

## Améliorer les liaisons avec les espaces économiques et métropolitains environnants, développer les interdépendances fonctionnelles

Les interdépendances fonctionnelles avec les espaces métropolitains voisins ainsi qu'avec les régions environnantes, tant en Suisse qu'à l'étranger, seront développées dans les domaines de l'économie, de l'énergie, du tourisme, de la formation et de la culture. À cet égard, le renforcement des liaisons avec l'espace métropolitain de Zurich revêt une importance particulière, notamment en raison de son rôle de hub international. Une intégration plus poussée avec la région du lac de Constance, Munich et Stuttgart, le Liechtenstein et le Vorarlberg, le Tyrol, Milan et les régions italiennes voisines est également recherchée, notamment dans le domaine des transports publics. Le développement des infrastructures de transport doit être étroitement coordonné avec le développement urbain et régional afin que des correspondances et des arrêts appropriés génèrent également une valeur ajoutée (et pas seulement des émissions) dans les vallées traversées.

## Assurer efficacement l'accessibilité des centres

Les centres urbains, touristiques et régionaux sont accessibles rapidement, de manière fiable et efficace depuis les vallées voisines et les territoires d'action environnants. Un réseau de transports publics suffisamment dense est garanti. Le système de transport régional est protégé contre la saturation périodique des corridors de transit routiers par des mesures appropriées. La complémentarité entre les transports publics et le transport individuel motorisé est développée, une attention particulière étant accordée aux interfaces multimodales.

Le développement des infrastructures, réalisé dans une optique de durabilité, s'accompagne d'une optimisation des cadences des transports publics et des chaînes de transport. Dans les régions périphériques, une qualité de desserte appropriée est garantie. Des modèles visant à assouplir l'offre et à la rendre plus attractive (par exemple avec des véhicules autonomes) sont testés et mis en œuvre.

## Minimiser les effets du changement climatique

Les infrastructures stratégiques ainsi que les zones d'habitation, de travail, de loisirs et de tourisme doivent être protégées contre les dangers naturels par des ouvrages de protection et un développement territorial prévoyant. Leur habitabilité et leur utilisation doivent être garanties. L'infrastructure écologique doit être renforcée et la fonctionnalité des espaces naturels préservée.

## Valoriser et développer l'agglomération de Coire et le fond de vallée multifonctionnel de la vallée du Rhin

L'agglomération de Coire et le fond de vallée multifonctionnel de Thusis à Sargans seront renforcés et développés en tant que pôle économique et éducatif dynamique ainsi qu'en tant qu'espace de vie et culturel. Ce faisant, les besoins en matière de développement urbain concentré, de dynamisme économique, d'agriculture, de protection contre les dangers naturels, de nature et de loisirs de proximité seront pris en compte.

En s'appuyant sur leurs atouts et leur potentiel respectifs, les différentes régions et localités poursuivront leur développement en optimisant la répartition des fonctions existantes de manière à fournir des services efficaces et offrir des infrastructures performantes. De même, la dynamique existante dans le domaine de la formation sera renforcée là où cela se justifie.

## Renforcer les régions touristiques et préserver les espaces naturels

Les offres touristiques sont adaptées à l'évolution des besoins des visiteurs et au changement climatique. D'une part, il convient de valoriser davantage le tourisme estival et les activités qui y sont liées. D'autre part, le tourisme hivernal doit être renforcé par le développement ciblé des régions qui s'y prêtent.

L'équilibre entre les régions touristiques et les espaces naturels préservés doit être maintenu autant que possible. Les activités touristiques intensives doivent être concentrées autant que possible afin de soulager les espaces naturels, en particulier les zones de repos de la faune sauvage.

## Créer des logements abordables

De manière générale, les logements abordables font défaut. Cette pénurie touche particulièrement la population locale des centres touristiques. Il convient de développer des stratégies adaptées au contexte local pour résoudre ce problème. Des modèles innovants doivent également être mis en œuvre.

## Garantir et créer des conditions-cadres favorables à l'emploi régional

La mise en place de conditions favorables – surtout en termes de disponibilité d'espace – pour les entreprises innovantes et orientées vers l'exportation est une priorité absolue, soutenue par une gestion des zones d'activités. La formation de clusters sectoriels ainsi que les activités économiques présentant un intérêt direct pour la population locale (dans le sens d'une décentralisation et d'une diversification) revêtent une importance particulière.

Dans les vallées périphériques, le tissu économique local contribue au maintien des structures existantes et à la vitalité sociale grâce à l'internalisation des chaînes de création de valeur, par exemple en combinant tourisme naturel et culturel, agriculture et industrie manufacturière. Une coordination efficace entre les politiques sectorielles contribuera à la création de bonnes conditions pour l'économie locale.

## Développer des concepts d'approvisionnement adaptés

L'approvisionnement de base et le service public doivent être assurés jusque dans les vallées périphériques. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur des modèles d'approvisionnement innovants, comme les épiceries de village multifonctionnelles ou les magasins avec accès numérique.

## Protéger les paysages de haute montagne, développer les énergies renouvelables de manière ciblée

Les paysages naturels de haute montagne sont particulièrement vulnérables. Le choix des zones adaptées à l'installation d'infrastructures de production et de stockage d'énergie à grande échelle (hydroélectricité, énergie éolienne ou photovoltaïque) doit s'effectuer avec le plus grand soin, en tenant compte de tous les intérêts en présence. Il faut favoriser le regroupement des installations énergétiques et les installations en synergie avec les infrastructures existantes.

## Renforcer l'agriculture et la sylviculture, utiliser le patrimoine naturel et culturel avec discernement

L'agriculture et la sylviculture contribuent à la préservation des paysages ruraux alpins. Le tourisme en lien avec la nature et la culture, ainsi que la commercialisation des produits régionaux favorisent un développement doux et prudent du paysage. Ces approches contribuent à l'attractivité des vallées et favorisent la biodiversité. Les modèles économiques innovants existants sont développés.

Le riche patrimoine naturel et culturel est valorisé pour le développement social et économique. En particulier, les paysages cultivés sont développés et entretenus en fonction de leur caractère.

## Continuer à promouvoir la collaboration

La collaboration transfrontalière est encouragée. Les coopérations liées à des sites, des projets et des thèmes avec les régions partenaires voisines sont à développer.



# Glossaire

---

## Centre régional

Un centre régional est une localité située en dehors de la zone d'influence d'une agglomération urbaine et qui remplit des fonctions de centre pour les petites localités des environs, par exemple dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'administration ou de l'approvisionnement. Les centres régionaux sont généralement des centres historiques compacts et aisément reconnaissables. Dans les espaces ruraux périphériques et les régions de montagne, de petites bourgades assument parfois la fonction de centre régional, car elles sont éloignées de la localité de taille supérieure la plus proche, occupent une position stratégique dans le système de transports ou disposent d'une infrastructure sociale ou de formation d'importance locale.

En 2050, les centres régionaux du Projet de territoire Suisse auront chacun une population et un nombre d'emplois équivalents plein temps inférieurs à 20'000. La taille des centres régionaux varie fortement en fonction de leur distance par rapport à une ville ou à une agglomération de niveau supérieur.

---

## Centre urbain petit ou moyen

Les centres urbains de petite et moyenne taille sont des villes qui assument des fonctions de centre au niveau régional ou national. Leurs centres-villes se caractérisent en règle générale par une densité architecturale et une ambiance urbaine. Outre des zones destinées à l'habitation, ces villes abritent également des activités économiques. Les centres urbains de petite et moyenne taille sont généralement des villes à part entière, avec ou sans couronne d'agglomération. Parfois ces centres se trouvent dans la zone d'influence d'une ville de plus grande taille et constituent des centres secondaires au sein d'une agglomération.

En 2050, les petits centres urbains du Projet de territoire Suisse auront chacun une population et un nombre d'emplois équivalents plein temps inférieurs à 40'000. Pour les centres urbains de taille moyenne, cette valeur sera supérieure à 40'000.

---

## Grand centre urbain

Les grands centres urbains sont des villes-centres qui assument d'importantes fonctions de centre à l'échelle nationale et relient la Suisse au réseau international des villes. Ils ont généralement des centres-villes denses et sont des lieux de rencontre, d'éducation, de culture et de sciences. Les grands centres urbains concentrent des activités et des secteurs économiques à forte valeur ajoutée qui profitent des réseaux nationaux et internationaux. Dans les plus grandes villes du pays, outre la population, les emplois constituent un facteur de croissance essentiel. La dimension internationale est particulièrement marquée dans les cinq plus grands centres. Ensemble, les centres-villes, les quartiers et les agglomérations constituent un tissu urbain polycentrique. Ils sont entourés d'une couronne urbaine qui est, à son tour, structurée de manière polycentrique grâce aux centres secondaires.

En 2050, les cinq plus grands centres urbains du Projet de territoire Suisse compteront une population et un nombre d'emplois équivalents plein temps qui, ensemble, dépasseront la barre des 250'000. Dans chacun des autres grands centres vivront et travailleront, au même horizon temporel, plus de 75'000 personnes.

---

**Agglomération** Une agglomération est un espace fonctionnel d'un seul tenant et densément peuplé. Elle se compose d'au moins un centre urbain ainsi que d'espaces urbains et suburbains environnants. Statistiquement, les agglomérations sont définies comme des espaces à caractère urbain. Elles sont étroitement imbriquées à différents niveaux et organisées de manière polycentrique. Parfois la couronne d'agglomération comprend également des centres secondaires importants.

De nombreuses agglomérations de tailles diverses élaborent des projets d'agglomération qui dépassent les frontières communales, parfois même cantonales ou nationales. Ces projets comprennent des mesures visant à gérer le trafic d'agglomération. La Confédération soutient les projets des agglomérations par des contributions issues du Programme en faveur du trafic d'agglomération.

---

**Territoire urbanisé et tissu urbain dense** Le territoire urbanisé comprend les villes-centres, les agglomérations et les villes isolées, y compris leurs infrastructures, leurs espaces verts et leurs espaces non construits. Le tissu urbain dense se situe à l'intérieur du territoire urbanisé et correspond aux centres urbains des grandes, moyennes et petites agglomérations. La distinction entre le tissu urbain dense et le territoire urbanisé est déterminée par la densité de population.

---

**Espace intermédiaire multifonctionnel** Les espaces intermédiaires sont marqués par l'urbanisation, ont un caractère multifonctionnel et se situent entre les centres urbains ou les agglomérations. Leur urbanisation est moins compacte que celle des centres urbains et des agglomérations et l'habitat y est plus dispersé. Les zones urbanisées s'étendent généralement le long des axes de transport suprarégionaux et sont généralement bien desservies. L'espace intermédiaire multifonctionnel est traversé par des surfaces cultivées et forestières. Il est attrayant en tant que zone de détente de proximité et lieu de résidence. En raison de la forte demande immobilière, la pression urbaine est élevée et de nombreuses exigences d'utilisation se trouvent en concurrence dans cet espace. Les espaces intermédiaires risquent de perdre leur aspect verdoyant, car des localités autrefois séparées les unes des autres finissent progressivement par se rejoindre.

---

**Paysage ouvert** Le paysage englobe l'espace dans son entier tel qu'il est perçu par la population. Les paysages ouverts, en revanche, se trouvent en grande partie en dehors du territoire urbanisé. Ils constituent un habitat pour les animaux et les végétaux. En même temps, ils représentent un lieu de détente, d'activité physique, de culture et d'économie pour la population. Les paysages ouverts comprennent notamment les surfaces agricoles utiles, les forêts, les zones rocheuses et glaciaires pauvres en végétation ainsi que les infrastructures de loisirs, de tourisme, d'énergie et de mobilité. Ce sont des structures dynamiques qui fournissent des services indispensables et qui évoluent constamment en raison des processus naturels ou de l'utilisation humaine. Les paysages ouverts sont généralement considérés comme beaux lorsqu'ils sont diversifiés, structurés et facilement identifiables.

---

## Paysage de plaine, de collines et de vallées

Les paysages de plaine, de collines et de vallées représentés dans le Projet de territoire Suisse désignent les espaces ruraux situés à des altitudes modérées. Ils se caractérisent par de vastes surfaces cultivées, forestières et de pâturage. Des petites villes, des villages et des hameaux sont intégrés dans ces paysages largement ouverts. Les espaces ruraux en plaine, dans les collines et les vallées sont souvent situés dans des régions périphériques, loin des grands axes de transport.

En raison de leurs surfaces agricoles utiles, les paysages de plaine, de collines et de vallées sont essentiels pour l'approvisionnement en denrées alimentaires locales. Ces espaces se développent de manière dynamique, fournissent des prestations paysagères et sont appréciées pour les loisirs en tant que lieu de détente et d'activité physique. Plus les espaces ruraux sont facilement accessibles depuis les zones urbaines fortement peuplées, plus les différentes exigences d'utilisation entrent en concurrence.

---

## Paysage alpin et crêtes du Jura

Le paysage alpin et les crêtes du Jura se situent au-dessus et au-dessous de la limite forestière et présentent une grande diversité paysagère et écologique. Ils se trouvent principalement en dehors de la zone d'habitat permanent. L'agriculture extensive, l'économie alpestre – parfois encore à plusieurs niveaux – et les hameaux historiques caractérisent ce paysage. Des infrastructures touristiques telles que des chemins de fer, des remontées mécaniques ou des stations de montagne sont présentes localement. On trouve également dans ce paysage des places d'atterrissage en montagne et des installations de production d'énergie.

Les paysages alpins sont des espaces situés à une altitude considérable. Ils comprennent des vallées parfois fortement boisées, en particulier sur le versant sud des Alpes. À plus haute altitude, ils sont pauvres en végétation. Les processus naturels peuvent s'y dérouler en grande partie sans entrave. En haute montagne, les rochers, les éboulis, les névés et la glace occupent une grande partie de la surface. Les sommets culminent à plus de 4'000 mètres d'altitude. Les paysages glaciaires dominent, mais se transforment sous l'effet du réchauffement climatique. Les glaciers constituent des réservoirs d'eau. Plusieurs fleuves et affluents des cours d'eau européens prennent leur source dans les Alpes.

Les crêtes du Jura se situent au-dessus de 1'000 mètres d'altitude. Les sommets y atteignent une altitude de près de 1'700 mètres. La proportion de pâturages boisés et de forêts y est élevée.

---

## Grande région touristique alpine

Une grande région touristique alpine correspond à un vaste espace contigu dans les Alpes où se concentrent un grand nombre d'infrastructures touristiques et d'équipements d'approvisionnement. Les régions touristiques alpines enregistrent un nombre élevé de nuitées et se situent à une altitude d'au moins 1'000 mètres. Elles peuvent englober une ou plusieurs localités. Le Projet de territoire Suisse montre également des stations touristiques à l'étranger lorsqu'elles sont situées dans une région touristique transfrontalière.

---

**Région** Les régions sont des espaces contigus qui se distinguent par leur situation géographique, leur topographie, leur structure urbaine et économique ainsi que leur unité culturelle ou linguistique. Les caractéristiques régionales sont déterminantes pour l'identité commune, les particularités, les priorités et les atouts d'une région. Elles constituent la base de la coopération régionale et du développement de clusters économiques spécifiques.

Une région comprend plusieurs espaces fonctionnels ainsi qu'une multitude de types d'espaces et de paysages : urbains, ruraux, multifonctionnels, transfrontaliers, ouverts, boisés et bien d'autres encore. Au sein d'une région, il existe généralement des liens étroits entre ville et campagne ou entre plaine et montagne.

---

**Type d'espace** Les types d'espaces sont des entités géographiques qui présentent une certaine organisation spatiale en raison de conditions cadres externes telles que la centralité, la structure économique, la démographie, le climat ou l'altitude. Il existe ainsi des espaces urbains avec des agglomérations compactes et une qualité de desserte élevée, des espaces ruraux avec une urbanisation peu dense et une forte proportion de surfaces agricoles, des collines avec un habitat dispersé et de grandes surfaces forestières ou encore des espaces naturels loin de l'urbanisation. Le type d'espace a une influence sur le choix des objectifs et des stratégies de développement territorial.

---

**Territoire d'action** Les territoires d'action du Projet de territoire Suisse sont des espaces de coopération et de volonté commune à l'échelle des grandes régions. Ils se chevauchent, dépassent les frontières cantonales et s'étendent parfois au-delà des frontières nationales. Les douze territoires d'action existent grâce à la volonté politique de relever des défis ensemble et de tirer parti des synergies.

---

**Espace fonctionnel** Les espaces fonctionnels se définissent par des liens importants tant au niveau territorial que fonctionnel. Ils ne coïncident pas toujours avec les frontières communales ou cantonales et dépassent parfois les frontières nationales. Ils ne correspondent pas non plus aux régions linguistiques. Il existe des espaces fonctionnels à différentes échelles, allant des régions urbaines à dimension internationale aux vallées rurales. Ils sont liés par une unité spatiale, des défis communs et un intérêt pour la coopération, par exemple dans les domaines des transports, des affaires sociales, de l'environnement ou du paysage.

#### Éditeurs

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC  
Palais fédéral Nord, Kochergasse 10, 3003 Berne

Conférence des gouvernements cantonaux CdC  
Maison des cantons, Speichergasse 6, 3001 Berne

Conférence des directeurs des travaux publics,  
de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP  
Maison des cantons, Speichergasse 6, 3001 Berne

Union des villes suisses UVS  
Monbijoustrasse 8, 3001 Berne

Association des Communes Suisses ACS  
Holzikofenweg 8, 3001 Berne

Conception graphique  
noord.ch

Cartes  
Hahn+Zimmermann  
Office fédéral du développement territorial ARE

Citation  
Conseil fédéral suisse, CdC, DTAP, UVS, ACS :  
Projet de territoire Suisse. Berne 2026.

Disponible sous forme électronique en français, en allemand  
et en italien sur [projet-de-territoire-suisse.ch](http://projet-de-territoire-suisse.ch)



